



L'originalité du sport scolaire, une richesse pour grandir

Actes du séminaire du SNEP-FSU des 28 et 29 mars 2024



SOMMAIRE

■ Edito	P3
■ Regard sur l'histoire du sport scolaire	P4
■ Compétition ou rencontre ?	P8
■ 1/ Les questions vives du sport scolaire et son rapport à la compétition	P14
1.1 Le sport scolaire doit-il être nécessairement mixte ?	
1.2 Quelles places pour les activités sportives émergentes au sein du sport scolaire ?	
1.3 Le sport scolaire doit-il continuer d'avoir des championnats de France ?	
■ 2/ Quelle continuité de pratique à l'UNSS et au-delà ?	P22
2.1 Le Haut Niveau dans le sport scolaire	
2.2 Vie associative – vie sportive, quel équilibre au sein du sport scolaire ?	
■ 3/ Un sport scolaire ouvert à tous et toutes	P28
3.1 La place des arts à l'UNSS	
3.2 Le sport scolaire en lycée	
3.3 Le sport partagé au sein du sport scolaire	
■ Grands témoins : Annick Davaisse et Jean Lafontan	P36
■ L'avis du SNEP-FSU	P38

ÉDIFI

Comme le qualifiait Jacques Rouyer, ancien secrétaire général du SNEP-FSU, le sport scolaire est le « prolongement et [la] locomotive culturelle de l'EPS ». Il offre un espace de liberté et d'originalité dans la façon de pratiquer pour les élèves et dans celle de proposer des contenus ambitieux pour les enseignant·es d'EPS.

Le forfait de 3h d'AS fait partie des missions des enseignant·es d'EPS. Mais bien plus qu'une obligation de service, l'animation de l'AS et l'engagement dans l'UNSS invitent à toujours plus de réflexion sur les contenus à proposer aux élèves pour qu'elles et ils se dépassent, prennent des responsabilités, s'ouvrent au monde sportif et artistique et plus généralement au monde qui les entoure.

Le temps supplémentaire et régulier de pratique au sein des AS est un atout pour placer les élèves en situation de réussite. La mise en perspective de rencontres, qu'elles soient compétitives ou non, finalise les séquences d'entraînement. Ces rencontres sont également des moments de progrès par la confrontation de ses propres performances à celles des autres élèves, des autres équipes et des autres AS. Elles sont aussi l'occasion d'accéder à des lieux symboliques (un vrai stade, une vraie salle de gymnastique, une salle de spectacle, etc.) qui donnent sens aux activités et placent les élèves en situation de sportif·ves ou pratiquant·es reconnue·s.

Les réussites constatées dans le sport scolaire contribuent également au « mieux vivre » du métier pour les enseignant·es d'EPS.

Alors qu'un nouveau règlement fédéral UNSS est en voie de construction pour la nouvelle olympiade 2024-2028, le SNEP-FSU a voulu réunir les acteurs et actrices au quotidien des AS et de l'UNSS afin d'approfondir les réflexions sur ce que pourrait être le sport scolaire de demain dans son rapport à la compétition, la mixité, la pratique d'excellence, l'inclusion, les arts, la spécificité des AS de(s) lycée(s) ou encore la vie associative.

Comme les enseignant·es d'EPS l'ont toujours fait depuis sa création, le SNEP-FSU invite les participant·es à ce séminaire à contribuer à l'évolution du sport scolaire pour qu'il réponde aux attentes des élèves, à leur émancipation, aux enjeux sportifs et sociétaux, avec un axe rassembleur : la réussite de tous et toutes.

Ensemble, participons à améliorer, transformer et développer le sport scolaire. Soyons fier·es du service public du sport scolaire d'aujourd'hui et demain.

Benoît HUBERT et Nathalie FRANÇOIS

Regard sur l'histoire du sport scolaire

Benoît Hubert, co-secrétaire général du SNEP-FSU revient sur l'histoire du sport scolaire et la place déterminante des enseignant·es d'EPS dans sa construction. Un sport scolaire qui porte un projet de démocratisation et d'émancipation sportive.

Bienvenue à tous et toutes à ce séminaire du sport scolaire. Dans une période de fragilisation de l'UNSS ce séminaire est important. Et il nous a semblé indispensable d'organiser ce moment de rencontres et d'échanges pour décortiquer les tenants et aboutissants de ce qui peut être considéré comme un virage dangereux pour notre structure, mais aussi pour dégager des perspectives, des pistes de réflexion.

Pour comprendre les évolutions et ce qui est en train de se jouer actuellement, il semble nécessaire de faire un petit détour par l'histoire, sur ce qu'est le sport scolaire de second degré et comment il s'est formalisé, institutionnalisé dans le système éducatif français. Il faut se souvenir que si dans un premier temps il a été créé par la bourgeoisie et pour la bourgeoisie, un peu comme le sport en général, ce sont les enseignant·es d'EPS qui en ont fait, à partir de 1938, un outil éducatif au service de la démocratisation et de l'émancipation des pratiques physiques sportives et artistiques au sein des collèges et lycées.

► Vers un sport scolaire comme outil de démocratisation du sport

L'histoire du sport scolaire est liée à celle du sport. Et c'est en 1890 qu'une circulaire de Léon Bourgeois permet la création d'associations sportives à l'initiative des élèves. Replacé dans le contexte de l'époque, il s'agit surtout de l'élite sociale en lycée et dans les universités, sans aucun lien avec l'Éducation Physique alors affaire des militaires. Mais la création de « jeux » concurrence la gymnastique d'alors et pose les bases de l'esprit des rencontres de la future UNSS.

Les circulaires de 1923 officialisent les AS scolaires en établissant un statut type sur la base de la loi de 1901 ; elles créent des CSA (Comités Sportifs d'Académie) chargés d'organiser les compétitions

scolaires et de susciter la création des AS. Les enseignant·es d'Éducation Physique n'en sont toujours pas partie prenante. L'OSU (Office du Sport Universitaire) créé en 1931 par l'Union des Étudiants de France devient en 1938 l'OSSU (Office du Sport Scolaire et Universitaire). C'est une étape importante de l'évolution du sport scolaire, parce qu'il relève d'un engagement politique, celui du Front Populaire. Ce sont Jean Zay et Léo Lagrange qui instaurent un service public du sport scolaire. L'animation de l'AS ne relève toujours pas des enseignant·es d'Éducation Physique. Toutefois, le ministère de l'Éducation nationale veut donner les moyens d'une politique sportive scolaire et contrôler cette activité.

En 1945, à la libération, l'État décide de développer le sport scolaire en l'institutionnalisant dans tous les établissements secondaires et en lui fournissant un encadrement stable, permanent et de qualité, sur

66

Un outil éducatif au service de la démocratisation et de l'émancipation des jeunes scolarisé·es dans le second degré...

66

Le sport des filles connaît un premier essor...

tout le territoire. L'ordonnance du 12/10/45 et l'arrêté du 05/11/45 rétablissent l'OSSU, disparue pendant la guerre, et le renforcent par une reconnaissance d'utilité publique et la création obligatoire d'une AS présidée par le/la chef-fe d'établissement dans tous les établissements du second degré. La liaison EPS-sport scolaire est, dès lors, clairement affirmée. C'est d'un intérêt majeur qui permet d'une part aux élèves de s'engager dans une pratique volontaire et d'autre part, pour les enseignant-es, de disposer d'un terrain d'expérimentation. C'est à cette époque que le sport des filles connaît un premier essor.

► Sport scolaire : des instruments de détection et de formation d'une élite sportive

En 1958, l'EPS et le sport scolaire quittent l'Éducation nationale pour le haut-commissariat à la jeunesse et aux sports avec pour conséquence de 59 à 62 des conflits politiques et des critiques des enseignant-es quant aux orientations du sport fédéral. On peut estimer que l'époque actuelle est une résurgence de ce phénomène si ce n'est une forme de continuité.

Le pouvoir politique veut à cette période faire de l'EPS et du sport scolaire des instruments de détection et de formation d'une élite sportive qui participent au prestige de la France dans le monde. Les enseignant-es d'EPS quant à elles/eux, ont la volonté pédagogique de lier le sport scolaire aux finalités de l'EPS, quitte à se couper des orientations politiques imposées au sport fédéral.

L'OSSU se transforme en ASSU (Association du Sport Scolaire et Universitaire). La scolarité obligatoire passe à 16 ans en 1959 et produit une massification de l'enseignement avec une demande de plus en plus forte de la jeunesse pour le sport. Une prise en compte de cette demande s'opère par la mise en place de la demi-journée de plein air qui devient demi-journée de sport par la circulaire du 21/07/62 et les IO de 67 (ce qui ne fait, au final, qu'institutionnaliser un mouvement à l'œuvre avec une EPS de plus en plus culturelle

et sportive, dans laquelle l'enjeu consistait à trouver des formes de pratique qui s'enrichissent de la culture sportive en y intégrant les exigences éducatives de la profession). Dans le même temps se développe l'idée d'un sport scolaire de masse. La démocratisation de la pratique sportive dans ce cadre est le résultat de la volonté des enseignant-es d'EPS.

► Forfait AS à 2h et 0 poste au CAPEPS

Les années 70 seront des années de conflits avec des orientations politiques qui visent à réduire les horaires d'EPS, à déscolariser l'EPS avec les CAS (Centre d'Animation Sportive), en scindant l'ASSU en deux entités : l'UNSS et la FNSU en 1975. Comme à l'habitude, ces politiques étaient pilotées par des questions de coûts, la massification entraînant la nécessité d'un recrutement important pour pourvoir aux besoins. Joseph Comiti, en 69, propose donc aux enseignant-es de prendre l'AS en vacations, puis, en 72, en heures supplémentaires au lieu du forfait 3h. Jean-Pierre Soisson, finalement, réduit en 78 le forfait AS à 2h et propose 0 poste au CAPEPS. C'est par l'action syndicale et le militantisme des enseignant-es que ces reculs auront finalement été stoppés. Il faut dire qu'en 1977 l'ASSU comptait déjà 1 million de licencié-es, qu'elle est la deuxième fédération de France et la première pour le sport des filles et des femmes et que cela a un certain poids. Il aura fallu 35 ans de batailles syndicales, pour qu'en 2014, le forfait AS soit de nouveau de 3 heures.

Sans aller plus avant dans ces rappels historiques, on voit que ces combats perdurent et prennent parfois des formes un peu différentes et en tout cas bien souvent plus larvées, moins frontales. Ces plus de 120 années de sport scolaire montrent une construction progressive par les enseignant-es d'EPS d'un outil original, riche et spécifique. Cet outil connaît actuellement des difficultés.

Dans les contestations récurrentes, certain-es chef-fes d'établissements et la cour des comptes critiquent le mode d'organisation du sport scolaire qui repose sur une organisation sui generis, terme qui qualifie une situation juridique dont la singularité empêche tout classement dans une catégorie et nécessite de créer des textes spécifiques. Nous sommes une association de type 1901 mais avec des particularités fortes, les président-es n'étant pas élu-es mais institué-es suivant les échelons du/de la ministre pour l'UNSS, des recteurs-rices et DASEN pour les conseils régionaux et départementaux et les chef-fes d'établissements pour les associations sportives. Nous avons, grâce à cela, une architecture quasi complète entre un service national, régional et départemental et enfin les associations sportives.

Je dis quasi complète parce que la cheville ouvrière de l'UNSS est et reste les districts, ce niveau n'étant pas reconnu réglementairement. À chaque niveau, des instances plurielles délibèrent sur les orientations. Cette organisation spécifique permet au sport scolaire d'être profondément ancré dans le service public d'éducation et d'avoir, in fine, un service public du sport scolaire de second degré avec comme corollaire, la double mission du statut de professeur.e d'EPS : l'enseignement de l'EPS ET l'animation du sport scolaire avec dans son service hebdomadaire 3h forfaitaires. Cette organisation, loin d'être un frein, permet la vitalité et le dynamisme du sport scolaire qui, même dans la période trouble que nous vivons, permet la démocratisation des pratiques avec l'engagement de plus d'un million d'élèves sur l'ensemble du territoire. Il s'agit là d'une exception française qui fonctionne...

► **Pourquoi la période est trouble voire dangereuse pour l'avenir du sport scolaire tel que nous le connaissons ?**

En 2018, pressentant les difficultés à venir, nous avons, lors du grand angle sport scolaire du colloque « l'EPS et l'École de demain » qui correspondait à l'arrivée de Nathalie Costantini à la direction de l'UNSS, déclaré qu'il fallait absolument réfléchir à une réorientation de la politique sportive et budgétaire. En effet, face à une subvention du ministère de l'Éducation nationale qui n'augmente pas, à l'étranglement de plus en plus prégnant des finances des collectivités territoriales, continuer à proposer 160 championnats de France et des compétitions internationales sans diminuer les rencontres pour la masse des élèves nous semblait relever de la quadrature du cercle. La pandémie de COVID est passée par là et a amplifié des difficultés de fonctionnement qui s'installaient par la mise en place d'un pilotage très descendant et directif.

À l'aube des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, le Ministère, Jean Michel Blanquer en particulier, a installé Olivier Girault à la tête de l'UNSS. Probablement parce qu'il était important de placer un sportif de haut niveau en termes d'image, mais aussi parce qu'il souhaitait une réorientation de l'UNSS. Souvenons-nous qu'à l'époque, le Ministre avait lancé le 2S2C (dispositif Sport-Santé-Culture-Civisme) après que les ministères précédents aient tenté « cours le matin sport l'après-midi » puis, « cours le matin, sport et EPS l'après-midi ». Jean Michel Blanquer est aussi celui qui a installé le concept de « sport à l'école » permettant, dans une confusion la plus totale, de mêler l'extrascolaire, le périscolaire, le scolaire. Sa volonté d'externaliser l'enseignement des pratiques physiques sportives et artistiques ne

faisait guère de doute. Et que dire aujourd'hui des 30 minutes d'APQ (activité physique quotidienne) et des 2 heures supplémentaires au collège, si ce n'est que c'est la poursuite d'une même logique ?

Aujourd'hui, le sport scolaire est traversé par une crise sans précédent. La volonté de la nouvelle direction de s'entourer de « compétences » (ils évoquent des « talents ») parfois éloignées du système éducatif, de l'EPS et du Sport scolaire conduit au recrutement de prestataires de plus en plus nombreux, à la volonté de répondre point par point aux préconisations de la cour des comptes en corrigeant nombre de situations sur un seul et même budget, le contraignant fortement au lieu de le lisser sur plusieurs exercices, à installer des accords cadre transport qui ont fait exploser le coût des déplacements, en prenant nombre de décisions, en plein contexte de forte inflation, dans l'opacité la plus totale. Sans développer l'ensemble de ces aspects sur lesquels vous reviendrez pendant ces deux jours, on en arrive aujourd'hui à un déficit historique de plus de 12 millions d'euros ! Même si le directeur national de l'UNSS se veut rassurant en disant que ces investissements seraient fructueux dans un avenir proche, on ne peut qu'en douter, compte tenu du peu d'informations qui nous est délivré. Constamment interrogée sur la masse salariale, la direction nationale UNSS ne répond que très partiellement et la seule solution envisagée à cette heure, hormis quelques modalités techniques, est de supprimer 14 championnats de France.

► **Vers une forme de fédéralisation de l'UNSS**

Ce que l'on perçoit fortement c'est une forme de fédéralisation de l'UNSS au sens fédération sportive et non comme service public du sport scolaire. Il en va ainsi des velléités fortes de recherche de

66

Aujourd'hui le sport scolaire est traversé par une crise sans précédent...

66

Construit par les enseignant·es d'EPS depuis 60 ans, le sport scolaire a plus que jamais besoin de leur dynamisme et de leur engagement...

financements de la structure par le privé, avec la volonté de créer une fondation ou encore de rechercher des solutions de cofinancement des compétitions nationales avec les fédérations partenaires. Si tout cela reste à discuter, il n'en reste pas moins que si nous n'y prêtons pas garde, le sport scolaire pourrait complètement changer de visage.

Pour terminer sur la crise actuelle, on ne peut passer sous silence les réformes de l'Éducation nationale, en pleine année olympique et paralympique alors que le sport a été déclaré grande cause nationale, qui entravent le fonctionnement du sport scolaire. La réforme du lycée a préempté nombre de mercredis après-midi. La réforme de la voie professionnelle avec la diminution des horaires d'EPS s'est traduite par une baisse d'engagement des jeunes dans l'UNSS. Aujourd'hui la contrainte forte du remplacement de courte durée dont les chef·fes d'établissement se servent pour empêcher les enseignant·es de participer aux rencontres, est une entrave supplémentaire. Avec la mise en place des soutiens maths et français qui privent les élèves de 6^{ème} de sortir sur la journée du mercredi, nous serons confronté·es aux problématiques de l'installation des mesures du « choc des savoirs »

qui, par la contrainte d'avoir à trouver des créneaux pour la constitution des barrettes, risquent d'impacter le sport scolaire...

On le voit par cette introduction, les luttes pour l'EPS et pour le sport scolaire sont toujours présentes et vives. Certain·es souhaiteraient s'en débarrasser et l'externaliser pour diminuer les coûts de l'Éducation sans se préoccuper des questions de démocratisation des pratiques, du formidable outil d'éducation que le système éducatif a entre les mains, des bienfaits de cette pratique pour les jeunes, tant sur le plan de leur santé physique que psychologique et sociale. Les combats à mener le sont pour nos jeunes, pour les rencontres, pour leur plaisir à pratiquer ensemble, à se confronter à d'autres.

Construit par les enseignant·es d'EPS depuis 60 ans, le sport scolaire a plus que jamais besoin de leur dynamisme et de leur engagement pour continuer à jouer son rôle et encore plus dans cette période trouble. Investir fortement le sport scolaire pour peser sur les orientations est essentiel dans la période. De quel sport scolaire avons-nous besoin ? Pour quels objectifs ? Faut-il, comme nous le demandons, des réorientations sportives et budgétaires ? Si oui, lesquelles ? Ce sont là les objectifs de ces journées, alors, bon séminaire à tous et toutes !

Benoît HUBERT

Introduction :

Christian Couturier, membre du secteur éducation du SNEP-FSU et du Centre EPS et Société est questionné par Alexandre Majewski sur les notions de compétition et de rencontre. Passer par la case réflexion est nécessaire pour que les propositions éventuelles d'évolution soient étayées. Nous avons gardé le style oral qui a été celui de l'intervention.

Compétition ou rencontre ?

Dans le langage sportif courant, compétition et rencontre ont été pendant longtemps synonymes... alors aujourd'hui, pourquoi poser cette question sous la forme d'une alternative ? Y aurait-il aujourd'hui, plus qu'hier, un problème au point qu'il faille choisir ?

Le sujet peut paraître incongru pour parler du sport, certes scolaire, mais du sport dont la compétition est une des composantes historiques avec une constance qui a traversé l'histoire humaine depuis plus de 2 000 ans ? Y a-t-il donc un problème qui nous amènerait à une sorte de bascule historique ? Si on pose la question c'est que oui, il y a sans doute un problème, mais lequel ? J'en profite pour informer que nous avons sorti en 2009 un numéro de « ContrePied » sur le thème de la compétition en EPS. C'était il y a 15 ans, mais les problématiques traitées sont au cœur du sujet aujourd'hui encore. Et nous avons publié également 2 numéros entièrement consacrés au sport scolaire.

En introduction du numéro de « ContrePied », Jacques Rouyer disait alors que la compétition en EPS, mais je prolongerais en parlant du sport scolaire et plus largement du sport, était un nœud de paradoxes et un révélateur de la culture sportive vivante contemporaine.

Je ne résiste pas au plaisir de le citer car je souhaite inscrire cette discussion compétition/recontre dans le cadre d'une double question que posait Jacques dans l'éditorial :

« Est-il possible de surmonter cette étrange culpabilisation collective et ne pas confondre même de bonne foi, le jeu sportif « pour de vrai » et la compétition économique et sociale par ailleurs fort déloyale ?

66

Pourquoi poser une alternative compétition vs rencontre, alors que les deux ne sont absolument pas contradictoires...

66

Comme tout objet culturel, c'est ce que l'humain en fait qui sera déterminant...

Est-il possible de résister au modèle sportif dominant, de créer du neuf et ne pas se réfugier dans la tiédeur du conformisme scolaire ? »

Un jeu de mots...

► **Qu'il y a-t-il derrière les mots utilisés ?**

Le premier des paradoxes se situe sur le registre de l'étymologie. Dans le jeu notionnel entre compétition et/ou rencontre on perçoit la tendance, repérable dans de nombreux discours (dans la pratique c'est plus compliqué à analyser), d'un rejet plus ou moins marqué de la compétition dans notre milieu professionnel, pour la remplacer par le mot rencontre qui semble plus large, moins marqué car faisant moins référence au langage sportif classique, voire pour certains et certaines plus poétique.

Pourtant, si l'on s'en tient à la définition et à l'étymologie, on remarque que le mot compétition est issu d'une des déclinaisons du verbe latin *competere*, lequel signifie tendre vers un même point. Le verbe *competere* étant lui-même formé de *cum*, qui veut dire « avec », et de *petere* qui signifie chercher à atteindre, chercher à obtenir. Donc littéralement aller vers, avec...

Le mot rencontre quant à lui signifie aller à l'encontre (avec la répétition *re-*) : en-contre. En clair, au nom d'une volonté de ne plus faire « contre » on va rejeter la compétition qui veut dire « avec » et valoriser la rencontre qui est bâtie sur le « contre ».

Mais bon, une fois cette bizarrerie étymologique relevée, disons simplement dans l'usage commun que la notion de rencontre revêt un caractère plus large et global, sans contrainte particulière. De

fait, parler de rencontre ne dit rien de sa nature, alors que la compétition est une rencontre régie par des règles et règlements qui doivent être acceptés par tous et toutes. La compétition est donc une rencontre particulière et définie par une négociation préalable et un accord tacite des participant-es.

À partir de là reposons donc la question : pourquoi poser une alternative compétition vs rencontre, alors que les deux ne sont absolument pas contradictoires et s'emboîtent même plutôt parfaitement ?

► **Je te renvoie ta question : pourquoi ?**

Il nous faut donc creuser un peu plus et regarder plus précisément du côté du sport et de l'EPS, le sport scolaire étant à l'interface des 2.

Lorsqu'on parle de compétition, en positif mais surtout en négatif, on pense spontanément au haut niveau et dans certains sports, la plupart du temps très professionnalisés. On pense plus précisément : compétition à élimination directe, c'est-à-dire que si on perd le premier match c'est terminé. Pourtant, ce dispositif existe très rarement, y compris dans les sports ultra-médiatisés, et uniquement dans les phases finales... Plus généralement, dans nos milieux, disons de gauche, l'image de la compétition, analysée comme moteur d'une société capitaliste qui bi-catégorise, est bien présente : il y a les gagnant-es et les perdant-es. On ne pense pas spontanément à un jeu réglé entre égaux-ales (a priori) pour progresser ensemble.

L'EPS (je parle de l'EPS parce qu'évidemment ce sont les profs d'EPS qui encadrent le sport scolaire), quant à elle, a supprimé depuis longtemps de son logiciel la question de la compétition comme un des objets d'éducation (Le ContrePied compétition en fait état), pour des raisons nulles part véritablement discutées. Se basant sans doute sur un sens commun et sur un discours convenu, la compétition n'a pas bonne presse. Elle est même rejetée également au sein du sport scolaire et pour une part de plus en plus forte dans le monde sportif fédéral et associatif, en séparant par exemple et en opposant de façon maintenant classique : le sport de compétition, le sport « loisir », le sport « santé », etc. sans que l'on interroge véritablement les fondements de cette manière de procéder.

Dans les questionnaires et enquêtes sur le sport, on pose assez souvent la question : est-ce que vous aimez la compétition OUI/NON ; elle se trouve mise en opposition avec d'autres choses : plaisir, santé... Mais on ne pose jamais la question de savoir ce qui provoque le rejet ou l'adhésion.

Par exemple le rejet de la compétition dans le

sport scolaire, est-ce un rejet du principe même de compétition ou un rejet du mode d'organisation des compétitions proposé par l'UNSS ? Au-delà, n'est-ce pas une forme de défiance envers l'UNSS elle-même et son fonctionnement qui en fait englobe le tout, l'organisation des compétitions étant l'aspect le plus visible de son activité ?

Dans le sport, est-ce vraiment la compétition qui est en cause ou est-ce simplement un effet marketing pour flatter des nouveaux publics pour qui, par exemple, le mot « santé » sonne mieux ? La notion de « public cible », marqueur de l'économie de marché, en est l'indice.

Qu'est-ce que l'on rejette dans la compétition ? : le principe même de confrontation, l'élimination ? L'idée de gagnant-e/perdant-e (« perdre » sous-entendant humiliation, « gagner » posant rarement de problèmes), les dérives que ça engendre (triches, dopage...), l'usage que font certain-es de la compétition (l'inverse du fair-play), la pression que cela peut mettre sur les pratiquant-es (oubliant au passage le formidable moteur que ça peut représenter), etc...

Ne nous voilons pas la face, mon propos ne vise aucunement à sous-estimer les critiques de l'usage de la compétition dans le sport qui s'appuient sur des exemples tangibles. Ils sont légion... il ne s'agit pas de les nier. Mais la question qui se pose est : pour combattre les usages négatifs de la compétition, faut-il la rejeter dans son ensemble et la cacher, ou au contraire prendre le sujet à bras le corps ?

En fait, chaque critique, négative, peut avoir son contre-point ou ses contre-exemples, ce qui montre que, comme tout objet culturel, c'est ce que l'humain en fait qui sera déterminant, faisant dire à Stéphane Diagana (revue ContrePied) que la compétition n'est pas un objet à mettre dans n'importe quelles mains.

À l'inverse, la rencontre, qui semble avoir meilleure presse, peut avoir ses aspects, négatifs : la rencontre peut aussi enlever toute saveur à l'activité déployée parce qu'elle évacue des enjeux : le dépassement de soi par exemple, pourquoi s'entraîner si on ne fait que se rencontrer ? Avoir le même niveau que la fois précédente peut suffire. Au risque que la rencontre sportive ne ressemble qu'à un match de plage où on entre et sort du jeu quand on veut. Pourquoi pas... mais y a-t-il besoin de l'école pour ça ? L'école n'a-t-elle pas pour ambition de faire progresser ? En réfléchissant au sujet, en fait, ce sont d'abord une multitude de questions et de contradictions qui apparaissent.

À ce stade de la réflexion, je ne vois qu'un seul argument tangible pour valoriser la rencontre : il faut intégrer l'idée de l'ouverture à des activités

autres que sportives dans le champ de l'EPS, du sport scolaire et même du sport : toutes n'impliquent pas une compétition. La définition même du sport s'est élargie : on fait du sport, aujourd'hui, sans passer obligatoirement par la case compétition. Le terme rencontre joue alors son rôle « généraliste » pour englober l'ensemble, avec l'inconvénient comme je l'ai déjà dit de ne rien dire de sa nature.

► Alors finalement rencontre ou compétition ?

À partir du moment où l'on sait de quoi on parle, les deux peuvent exister au sein du sport scolaire. La compétition est une forme de rencontre. Une rencontre n'est pas forcément une compétition.

Mais je l'ai dit, la compétition est dénigrée pour les dérives que l'humain pilote et génère dans son activité. Rien n'est inéluctable. L'utilisation du mot rencontre peut être une manière de cacher la compétition sous le tapis et ne pas travailler le sujet... Or, si l'humain peut faire de la compétition quelque chose d'inhumain, on en a quelques exemples, il peut en faire aussi quelque chose d'humaniste ou d'humanisant. Nous sommes ici dans le domaine éducatif, à l'école, nous avons donc le devoir de travailler pour que l'éducation, c'est-à-dire l'apprentissage, le progrès et in fine l'émancipation puisse exister. Donc, il nous faut prendre la compétition à bras-le-corps et non l'évacuer de nos références.

Je reviens donc sur la compétition pour cerner un peu plus précisément le sujet et donner quelques pistes de réflexion pour une éducation possible.

La compétition est une forme particulière de rencontre, je l'ai dit. On peut même dire qu'elle organise la rencontre... par un jeu de contraintes que chaque participant-e doit accepter. C'est une

66

**Une rencontre
n'est pas
forcément une
compétition...**

66

Un espace de réflexion et de création pour travailler au corps les enjeux éducatifs...

organisation sociale qui engage un individu face à un niveau de contraintes élevé, contraintes des règlements et des règles, contraintes des autres, contraintes de l'entraîneur-e qui en fait une tranche de vie particulière qui participe de l'histoire de chacun-e. Et c'est ce niveau de contrainte qui peut être le point de départ des apprentissages et donc du développement, à partir du moment où l'on crée un environnement, un milieu, favorable et ludique.

Mais il y a d'autres aspects intéressants et potentiellement éducatifs :

- Et il y a un rapport au temps que l'on a tendance à oublier. On ne voit souvent que le moment précis de la compétition, mais en fait il y a un avant, un pendant, et un après. Autant de moments qu'il faut travailler. Est-ce qu'un des travers ne vient pas du fait qu'on n'intègre pas l'avant et l'après lorsqu'on parle de compétition ? Est-ce que les conditions actuelles d'exercice du métier, avec une école qui a de moins en moins de moyens, n'occultent pas ces deux dimensions essentielles : comment on prépare, et je ne parle pas que de l'entraînement proprement dit, et comment on travaille le résultat et le vécu de la compétition elle-même ?
- Lorsqu'on parle compétition on parle souvent du moment du match ou des rencontres, mais on oublie qu'une compétition c'est une organisation, un règlement, et des règles du jeu. On peut et on doit jouer sur les 3 registres : organisation, règlement et règles du jeu pour concevoir une compétition « humaniste » qui intègre des valeurs que l'on veut voir apparaître.

On voit que déjà sur ces points, il y a un espace de réflexion et de création pour travailler au corps les enjeux éducatifs pour que nos élèves ne soient pas les consommateurs-rices dociles qu'attend la société capitaliste. En d'autres termes, comment former des citoyen-nes critiques et acteurs-rices en prenant la compétition comme objet d'étude pratique.

Quelques principes directeurs à la réflexion :

- Reconstruire le cadre commun réglementaire vivant et partagé, c'est revenir aux sources de la compétition : construire des règles qui permettent la rencontre et identifier les valeurs qui sont portées. Juste un exemple « traditionnel » lorsqu'en judo, on est « repêché » (pour celles et ceux qui ne connaissent pas, ça veut dire qu'on accorde une autre chance à celle ou celui qui a eu la malchance, par le jeu du hasard, de tomber sur la ou le meilleur-e du moment...), c'est qu'on a estimé au fil du temps qu'il fallait, un peu, corriger les aléas du tirage au sort. On peut ne pas être d'accord, mais la règle vient fixer une ou des valeurs que l'on juge à un moment donné importante(s).
- Il doit y avoir un enjeu émotionnel authentique, c'est-à-dire un enjeu symbolique raisonnable. Sans enjeu, pas d'émotion. Trop faible ou trop élevé et l'expérience vécue ne pourra servir pour se développer.
- Il faut travailler le rapport à l'échec, plutôt que de laisser chacun-e se débrouiller avec (donc de façon inégalitaire en fonction des ressources).
- Organiser la diversité de l'offre dans un souci de démocratisation. L'école, le mouvement sportif... doivent pouvoir présenter un éventail de compétitions de différentes natures, avec différentes géométries, pour que chacun-e puisse, au bout du compte, trouver une formule « à sa main », dans laquelle elle/il se sentira bien. Le principe qui existe, de l'élimination directe, est clairement à interroger, pour que tout le monde puisse jouer.
- Il faut aussi développer des rituels qui correspondent aux valeurs que l'on veut (respect, etc.). Ces rituels sont importants. Ils peuvent aussi varier selon les activités, selon les compétitions... mais il faut marquer que l'on rentre et ensuite que l'on sort d'un espace et d'un temps particulier : ce n'est pas la vraie vie, c'est un jeu... Certains rituels actuels sont intéressants, d'autres non. À titre d'exemple, est-ce que la remise de médailles est un rituel nécessaire ? Pas sûr. On sait quand on a gagné, faut-il en rajouter ?
- Il faut organiser la remise en jeu régulière de l'enjeu (remise en jeu du titre, périodicité...) de

façon à garder l'objet du désir... si l'égalité des chances est préservée. Car il faut offrir à chacun-e une chance raisonnable de gagner sinon...

- Ériger la solidarité, le partage, comme principes structurants

Je suis convaincu que la liste peut être allongée, mais travailler ces questions serait déjà un bon point de départ.

► Ok, mais tu as juste évoqué tout à l'heure la question de l'ouverture à d'autres activités que les sports « olympiques ». Faut-il faire rentrer la compétition partout, y compris dans les arts ?

Non bien sûr. Certaines activités n'ont pas comme but ou finalité la compétition. Pensons pêle-mêle au yoga, l'escalade en milieu naturel, les arts corporels...

Dans ces cas-là il n'y a strictement aucun intérêt à rendre obligatoire la compétition comme mode de rencontre, au risque de détourner l'intérêt historique voire anthropologique de ces activités. Instaurer une forme de résistance aussi à ce qui se passe dans la société ou la compétition envahit les arts. Mais le terme « rencontre » ne donne à mon sens pas assez d'indications.

Pour ce qui est des arts corporels (danse et cirque), je pense qu'il faut suivre la proposition initiale des collègues investi-es dans ces activités : la notion de festival paraît tout à fait appropriée. Ancrée dans la culture française comme élément structurant des rencontres artistiques, elle offre l'occasion d'une rencontre particulière. L'étymologie du mot, j'y reviens, désignant « la fête », on peut considérer un festival comme une fête de la création artistique où l'on rencontre les autres pour montrer son travail et voir celui des autres, c'est donc principalement un partage. L'évolution des arts en général s'est toujours faite sur la base de l'inspiration ou l'emprunt de ce que l'on voit chez les autres. Et j'insiste sur le mot fête, car ça aussi ça s'organise, il ne suffit pas de le décréter. Et on peut retrouver les mêmes ingrédients que pour la compétition : l'avant, le pendant et l'après, ainsi que les autres points hormis les règles du jeu, que l'on peut transformer en contraintes de création : thème, espace...

Une remarque toutefois, ne soyons pas naïves, dans la pratique sociale, les festivals peuvent être aussi des compétitions (Festival de Cannes...) qui ne disent pas leurs noms, où les artistes gagnent des prix, les films une palme d'or... À Avignon, le public, les critiques mettent des étoiles aux spectacles... En fait, quelle que soit la « rencontre » dans les pratiques sociales, c'est souvent la question des

prix ou des médailles qui peut avoir tendance à pervertir le système...

Pour toutes les autres activités qui ne sont pas dans le champ sportif classique, la tendance peut être double mais se définit toujours par rapport à la compétition : pour ou contre. Soit on sportivise à outrance des activités dont la finalité n'est pas la compétition, notamment les activités de fitness ou les APPN, soit on refuse toute rencontre et on reste entre soi. Dans les deux cas, c'est se priver de la richesse de l'activité elle-même et des possibilités de rencontres avec les autres.

Mais je le redis, le terme rencontre ne dit rien de sa nature, alors je pense qu'il faut trouver une autre notion. Si on me demandait mon avis, ce qui n'arrivera pas je vous rassure, j'instituerai bien la notion d'épreuve. Le mot renvoie à s'éprouver, ou faire ses preuves, ou se mettre à l'épreuve de... et peut ainsi se décliner selon le sens des activités. Ça peut aussi se décliner au niveau géographique (district, département, académique, national) si on veut.

À discuter, mais je lance cette idée : on pourrait donc avoir dans le cadre de l'UNSS, trois modalités de rencontres : les compétitions, les festivals, les épreuves.

► Un dernier point peut-être qui mobilise pas mal les critiques envers les compétitions, mais ça vaut aussi pour tes propositions de festivals ou d'épreuves, c'est la question des déplacements à l'heure où les questions dites écologiques montent en puissance. Comment concilier les deux ?

Question complexe. Tout d'abord je voudrais éliminer la question écologique comme alibi. Ne pas prendre le prétexte de l'écologie parce qu'en fait, au bout du compte, on considère que la rencontre n'est pas utile, pas nécessaire, pas importante.

La question des lieux de pratique et leur compatibilité avec l'environnement a été un peu évoquée ce matin. C'est un problème.

Je pars de la thèse que la rencontre et mieux, la rencontre régulée avec les 3 modalités citées, est dans notre champ culturel au cœur du développement humain. On le voit aujourd'hui, le repli sur soi est une source de déshumanisation. Il nous faut gérer un paradoxe anthropologique : l'histoire de l'humanité, son développement est étroitement liée à l'histoire des migrations et des rencontres des peuples. Donc, le déplacement pour découvrir « autre chose » est source de développement. À l'inverse, ne pas bouger

66

Le repli sur soi est une source de déshumanisation...

implique l'entre-soi, voire l'assignation à résidence. In fine, le communautarisme géographique. Mais aujourd'hui qui dit déplacement, au-delà d'une zone restreinte accessible à vélo ou à pieds, dit source de pollution. Il y a donc a priori conflit de valeurs qu'il ne faut pas sous-estimer, quel que soit le camp vers lequel on penche.

Nous avons un ContrePied, qui sortira en fin d'année scolaire, qui portera sur le sujet. Là encore, avant de donner des réponses définitives, ne faut-il pas d'abord réfléchir... quelques pistes :

- La question principale n'est pas la question des déplacements en soi, mais celle des transports dans le contexte actuel. Ne faut-il pas interroger d'abord les pouvoirs publics ? Qu'ensemble enseignant-es/élèves/structure, on puisse exiger des pouvoirs publics de mettre à disposition du sport scolaire et pourquoi pas du sport tout court, des transports les plus propres possibles.
- Réfléchir à l'organisation et au regroupement de plusieurs compétitions en un même lieu et une même période, aux différents niveaux géographiques, pour ne pas générer de multiples déplacements.
- Explorer plus et mieux, ce n'est pas nouveau, la question des entraînements communs avec les établissements proches.

Voilà, je n'irai pas plus loin car le sujet est complexe. Je ne cherche pas à cette étape des réponses immédiates ou des prises de positions « carrées ». Mais susciter la réflexion pour que la profession puisse s'approprier les problématiques et non subir des décisions prises par d'autres.

► Un autre sujet est lié aux compétitions ou rencontres, la question de la mixité. Ce sera traité demain dans le cadre d'un atelier, donc pas pour tout le monde, n'y a-t-il pas matière là-encore à réflexion ?

Je ne vais pas m'étendre non plus puisque le sujet sera abordé. Je voudrais juste partager un cadre. Evidemment, là encore, au-delà des clichés, il faut reprendre la question à la base : à quel problème on s'attaque ? Actuellement l'UNSS semble vouloir proposer de nouvelles contraintes de mixité. Pourquoi pas ? Mais, pour ce que j'en sais, je trouve que c'est aller un peu vite en besogne, car a minima il faudrait d'abord bien poser le problème. Donner des solutions à un problème mal posé c'est en toute probabilité aller vers des désillusions.

Il me semble que la discussion doit être bornée par deux préoccupations :

- l'augmentation du nombre de pratiquant-es. Ce qui signifie pour nous se donner comme objectif par exemple de doubler le nombre de licencié-es. C'est un enjeu de démocratisation.
- Et de façon corolaire l'accès des non-sportifs et non-sportives à la culture sportive, comprenant notamment l'accès aux compétitions. Vu que socialement, en masse les non-sportifs sont majoritairement des non-sportives, particulièrement dans les milieux populaires, si on répond à mes questions initiales on devrait progresser.

Et si on réfléchit à ces problématiques, on voit vite que ce n'est pas juste en imposant par exemple la mixité que l'on réglera des questions autrement plus lourdes de la démocratisation de l'accès à la culture sportive.

Bien entendu qu'il faut réfléchir aux modes d'organisation des compétitions, comme je l'ai dit, mais aussi aux règles, à la temporalité, au côté festif... Ce n'est qu'ensuite qu'il faut mettre en place les modalités concrètes, sans doute dans un premier temps à titre expérimental pour voir toutes les implications, y compris celles parfois auxquelles on n'a pas pensé.

01

Les questions vives du sport scolaire et son rapport à la compétition

- 1.1 Le Sport Scolaire doit-il être nécessairement mixte ?
- 1.2 Quelles places pour les activités sportives émergentes au sein du sport scolaire ?
- 1.3 Le sport scolaire doit-il continuer d'avoir des championnats de France ?

11 Le Sport Scolaire doit-il être nécessairement mixte ?

Le projet de règlement fédéral UNSS propose d'imposer la mixité dans l'ensemble des compétitions. Cette règle voit jour au prétexte de se diriger vers un sport plus égalitaire mais pose un certain nombre de questions et de travers. Échanges et réflexions avec Pascale Jeannin, formatrice en STAPS et vice-présidente de la FFHB et Mélanie Peltier, élue des AS au niveau national.

Claire SACKPEPEY

Le sport scolaire a la particularité de rassembler les filles et les garçons dans des espaces et des temps parfois séparés, parfois communs, lors des compétitions et des rencontres. La mixité semble plébiscitée par les élèves elles/eux-mêmes car selon le PNDSS, 73 % des jeunes souhaiteraient s'orienter vers une pratique mixte. Cela peut se traduire par une mixité de genre au sein des équipes, dans des championnats placés en parallèle pour pouvoir échanger et se rencontrer, avec des arbitrages faits par les filles pour les garçons et inversement.

Véronique Decker et Audrey Chenu [auteures de « Entrer en pédagogie féministe », 2023], toutes deux enseignantes, ont écrit que les filles progressaient mieux en non mixité et qu'on pouvait, par ce processus, in fine, renforcer la mixité en dotant les filles de pouvoirs moteurs équivalents à ceux des garçons. À contrario, pour avoir observé un fonctionnement en non-mixité en Suisse, Antoine Bréau nous dit qu'à partir d'un certain temps de pratique, se forment des

clivages sportif-ves / non-sportif-ves au sein des groupes non mixtes, les garçons moins sportifs se retrouvent stigmatisés, et les filles sportives ne peuvent pas travailler à leur niveau. Le groupe non mixte devient alors contre-productif.

Nous nous entendons sur le fait que l'objectif final est de plutôt travailler en mixité, comme nous le faisons dans notre société à condition de donner les mêmes pouvoirs moteurs aux filles et aux garçons et c'est un enjeu de l'École que d'éduquer à cette mixité.

Pour en parler avec nous, Pascale Jeannin, enseignante formatrice en STAPS, membre de la commission mixte nationale (CMN) Handball et FFSU et vice-présidente de la FFHB, ainsi que Mélanie Peltier, professeure d'EPS en collège dans l'académie de Versailles, élue des AS au niveau national, ex-membre de la CMN égalité, membre du groupe de travail (GT) sur le Plan National de Développement Sport Scolaire depuis 2016 et responsable nationale du secteur sport scolaire au SNEP-FSU.

► Dans le sport scolaire, à l'UNSS, la pratique mixte favorise-t-elle nécessairement l'égalité et le développement de la pratique des filles ?

Les groupes mixtes dans le handball fédéral se trouvent dans le loisir compétitif. Pour Pascale Jeannin, tous les « handball » mixtes ont une vocation de performance sociale a contrario de la performance compétitive des groupes non-mixtes, et n'ont pas pour but la recherche de résultats vis-à-vis de la haute performance sauf un : le handball fauteuil.

Le handball à 4, labellisé par la fédération depuis 2018, est composé d'équipes de 6 (3 filles, 3 garçons) avec en permanence 2 filles et 2 garçons en jeu sur le terrain. Les expériences vécues se sont avérées très positives, débouchant même sur des propositions d'organisation de plateaux qui iraient dans ce sens.

Dans les compétitions organisées en handball à 4, les binômes d'arbitrage se sont même constitués de façon mixte naturellement, sans demande préalable.

En revanche, Pascale Jeannin nuance son propos en montrant que le bilan s'avère mitigé sur le hand loisir (à 7), pratiqué en mixité. Les filles y sont souvent recluses sur les ailes, elles touchent alors très peu de ballons, et sont finalement confrontées au tir à l'aile, un geste très technique et complexe.

► Faut-il uniformiser la pratique mixte dans toutes les APSA ?

Mélanie Peltier contextualise en rappelant qu'en deux ans, il y a eu une légère baisse de filles licenciées à l'UNSS, passant de 41 % à 39 % cette année. Le taux de licencié-es des filles en Éducation Prioritaire (EP) est un véritable enjeu car ce sont celles qui ont le moins accès aux pratiques physiques et artistiques. Elles viennent dans les AS car les familles font confiance à l'école et aux enseignant-es d'EPS.

La direction nationale UNSS pense que la mixité serait la solution apportée pour favoriser la pratique des filles.

Pourtant, dans certaines AS foot ou rugby (APSA présentées comme genrées masculines), c'est bien en proposant des créneaux d'entraînement réservés aux filles que les élèves sont venues en nombre, notamment dans les établissements de l'Éducation Prioritaire. Des sections sportives scolaires y ont même été créées. Ainsi, la pratique en non-mixité peut être un premier palier pour elles pour accéder à la pratique physique. Dans un deuxième temps, une pratique avec les garçons sera possible, une fois les filles mises en confiance et munies de pouvoirs moteurs augmentés.

Quant aux activités « genrées filles » comme la danse ou la gymnastique, où le pourcentage de filles est très important, imposer la mixité dans les équipes reviendrait à limiter l'accès des filles aux pratiques compétitives, car trop peu d'AS pourront avoir des garçons dans leurs équipes !

Enfin, l'imposition de la mixité a eu des effets négatifs sur le nombre de participantes aux rencontres UNSS comme en cross par exemple.

Autre exemple, dans une activité comme l'escalade où les licenciées sont pourtant majoritaires, le nombre de garçons participant aux championnats de France est supérieur au nombre de filles.

► Quelles évolutions dans les instances représentatives du Sport Scolaire ?

De par son expérience de membre de la Commission Mixte Nationale de handball, ou à la FFSU, Pascale Jeannin nous explique l'évolution des réflexions en matière de mixité depuis sa prise de fonction. Dans ces deux instances représentatives du Sport à l'École, la mixité est assez peu évoquée

ou alors simplement sur le pôle animation, elle est évoquée essentiellement lors de manifestations promotionnelles (sports sur sable par exemple). Personne ne s'y oppose car ce ne sont pas des pratiques « officielles ». Dans ces formes de pratique, la mixité est possible quand les règles sont aménagées. Ainsi, il est compliqué d'envisager de la mixité dans un championnat officiel de handball, dans le format du 7c7. Cependant, la FFSU a fait un pas vers le hand à 4 en instituant un championnat universitaire.

Pascale Jeannin, également jury au CAPEPS, nous éclaire sur l'épreuve de handball du concours. L'épreuve a pour organisation le « HB à 4 » et est donc mixte selon les règles établies. Différents niveaux sont formés et elle constate que les filles sont bien représentées dans les tous les groupes. Cette règle n'avantage ou ne désavantage personne et confirme cette visée égalitaire.

► Quelle mixité pour quelle compétition ?

Sur la question de la mixité en compétition en UNSS, Mélanie Peltier, élue des AS, part du constat qu'on ne donne déjà pas les mêmes chances aux filles qu'aux garçons d'accéder au plus haut niveau sportif. En effet, selon OPUSS il n'y a que 28 % des sections sportives scolaires en sports collectifs qui

“

**Les AS
permettent
l'accès des filles
de l'EP à une
pratique sportive
et artistique
car elles sont
encadrées par
les professeur-es
d'EPS...**

66

La pratique mixte n'est pas nécessairement gage d'une égalité entre les filles et les garçons...

sont offertes aux filles, un chiffre certes un peu rééquilibré dans les activités individuelles. Il s'agit déjà de rétablir l'équilibre sur ce niveau.

À l'UNSS et en particulier dans le pôle compétition, le modèle fédéral est fortement repris. Ainsi, la non-mixité est à l'œuvre. Pourtant, au niveau des districts et parfois dans les championnats départementaux, des filles sont présentes dans les équipes de sports collectifs. Alors qu'elles ont leur place dans les équipes, elles ne sont plus autorisées à participer au niveau académique et encore moins en championnat de France.

Les propositions faites pour le règlement fédéral 2024-2028 s'orientent vers un championnat fille et un championnat mixte avec des filles autorisées dans les équipes à tous les niveaux.

La mixité ne doit pas non plus être un frein à la pratique des garçons, ce qui se produit par exemple parfois en ultimate où le fait d'imposer la mixité engendre une sélection plus importante des garçons, plus nombreux à participer que les filles.

D'autre part, les élu-es des AS réclament un rééquilibrage entre le nombre de championnats de France excellence et établissement. En effet, alors que les championnats excellence concernent moins d'élèves et un public qui a déjà accès à des compétitions dans le monde fédéral, le règlement fédéral propose plus de championnats de France ! Les rencontres établissement doivent être majoritaires car ce sont elles qui touchent le plus d'élèves.

La pratique mixte n'est pas nécessairement gage d'une égalité entre les filles et les garçons. Elle peut être contre-productive limitant les filles à certains postes ou être un frein pour entrer dans l'activité. Elle est cependant intéressante à mettre en œuvre dans de nombreuses activités pour construire une société plus égalitaire. Par ailleurs, la vigilance est de mise à l'UNSS car la tendance n'est pas à ouvrir de nouvelles pratiques, de nouveaux championnats, mais plutôt à « réduire la voilure ».

L'avis du SNEP-FSU :

Pour le SNEP-FSU, le premier enjeu du sport scolaire est de permettre la démocratisation des pratiques sportives et artistiques pour les filles et les garçons. Les organisations en mixité peuvent porter un message fort sur l'importance du devenir de nos sociétés et sur la nécessité de vivre et jouer ensemble. Mais les pratiques en mixité ne favorisent pas nécessairement une augmentation du nombre de filles à l'UNSS. Pour donner envie aux filles de devenir sportives, il sera nécessaire de leur offrir les mêmes chances qu'aux garçons en leur donnant accès plus facilement à des sections sportives scolaires ou en leur réservant, au moins au début, des créneaux spécifiques dans les AS.

12 Quelles places pour les activités sportives émergentes au sein du sport scolaire ?

Cet atelier a réfléchi à la place des pratiques émergentes dans le programme de l'UNSS. Autrement dit, d'activités de promotion ne faisant pas l'objet de compétitions qualificatives. À partir de la présentation de trois d'entre elles, les débats se sont portés autour de la tension entre la continuité de la pratique compétitive existante et l'intégration de nouvelles pratiques dans un budget contraint et stable.

Camille JACQUES

Chaque année, des jeux et des pratiques sportives se font jour dans la société. Ces activités sportives se pratiquent parfois de façon importante dans d'autres pays européens et/ou de façon anecdotique en France. D'autres sont des expérimentations ou des jeux qui passent d'un statut de pratique de plage à des pratiques plus organisées et compétitives. Mais ces innovations peuvent aussi se faire au sein même des formes de pratiques existantes en les transformant pour les rendre plus accessibles et/ou ludiques.

L'UNSS a été à un moment donné un laboratoire d'innovations qui a inspiré le monde fédéral. Quelles peuvent être ces nouvelles pratiques aujourd'hui ? Des organisations dans des environnements différents ? De nouvelles formes d'organisation d'équipes ? Quels avènements pour les activités traditionnelles et les compétitions ?

Afin d'aborder ce sujet, nous avons fait appel à Kildine Albert, directrice départementale UNSS des Yvelines et à Véronique Vezien, professeure d'EPS

au Lycée professionnel Camille Claudel à Caen dans l'académie de Normandie.

Kildine Albert nous a expliqué comment le shorTennis s'est développé dans son département et en quoi cette pratique alternative du tennis a permis de donner un nouvel élan aux sports de raquette dans son territoire.

Véronique Vezien nous a exposé comment et pourquoi elle a mis en place la pratique du longcôte dans ses cours d'EPS et au sein de l'AS de son établissement.

► Le shorTennis :

C'est une véritable pratique tennistique ludique, décomplexée et accessible à tous-tes (valides ou en situation de handicap, tous niveaux) et possible en compétition par des formats adaptés. La dimension du terrain de 6X12m est un atout pour une pratique simplifiée (extérieur, cour, gymnase). Cela permet aux élèves de collège et de lycée de jouer en gymnase avec les tracés des terrains de badminton avec un filet descendu. Pour l'année 2023-2024, un challenge national a été organisé dans l'académie de Versailles. Il a été proposé que dans le prochain règlement fédéral, cette activité

“

L'UNSS a été à un moment donné un laboratoire d'innovations qui a inspiré le monde fédéral...

entre dans la liste 1 des APSA, donc qu'elle devienne à visée de Championnat de France.

Kildine Albert a insisté sur l'intérêt du shorTennis du fait de la facilité pour entrer dans le jeu et à prendre du plaisir rapidement, tout comme en padel ou en pickleball. Il trouve donc une place de choix au sein des AS grâce à son côté ludique et facile à organiser.

Le shorTennis peut-il et doit-il ainsi être soutenu dans son développement en tant que pratique innovante pour l'UNSS de demain ? Cette pratique doit-elle rester dans le champ des activités promotionnelles dans les différents territoires ou doit-elle nécessairement avoir une vocation nationale, avec l'organisation de championnats de France ? Doit-on maintenir forcément des compétitions à visée nationale pour l'ensemble des sports de raquette ?

► Le longe-côte :

Véronique Vezien nous a présenté le continuum entre sa pratique en EPS et la découverte du longe-côte à l'AS. Sa réflexion est partie du constat des difficultés pour ses élèves de lycée professionnel, notamment le public féminin face à la pratique de la natation (peur, absentéisme). Elle a ainsi imaginé une pratique de « demi-fond dans l'eau ». Elle a constaté un véritable engouement concernant cette pratique de longe-côte. Cette pratique « nouvelle » ou « émergente » trouve toute sa place dans les territoires qui disposent des espaces (océan, mer) pour cette activité physique.

Mais alors quelle place pourrait avoir cette nouvelle APSA dans les AS et à l'UNSS ? Doit-on obligatoirement essayer de la « codifier » et chercher à « organiser » cette pratique sur tous les territoires ? Ou doit-on laisser cette pratique émergente où les élèves viennent s'éprouver dans une pratique au sein de leur AS ou dans le cadre de journées promotionnelles locales ?

► Le sauvetage côtier :

Nous avons fait le parallèle avec le sauvetage côtier qui s'est développé sur les mêmes secteurs. Si nous prenons l'exemple des Landes et de leur programme « Landes, Terres de Sauveteurs », l'activité sauvetage en mer a connu rapidement un essor et un développement considérable, notamment à la suite du COVID. Cependant, l'UNSS s'est éloignée de l'essence même de l'activité en voulant regrouper les différents types de sauvetage et à organiser des championnats codifiés. Le sauvetage en piscine étant totalement autre chose que le sauvetage côtier.

Ces différentes présentations ont permis de faire émerger au sein de cet atelier plusieurs réflexions.

Kildine Albert souhaiterait beaucoup d'innovations au sein de l'UNSS mais précise que la réflexion doit se recentrer sur les districts. Malheureusement, les différentes propositions de pratiques émergentes se voient trop souvent barrées du fait de problématiques budgétaires. En effet, désormais seules les activités à vocation compétitive de la liste 1 devraient être soutenues financièrement par la direction nationale UNSS. À partir de ce constat, comment développer et sous quelle forme, ces nouvelles activités qui ont pourtant toute leur place sur les différents territoires ?

La question du développement au niveau local d'activités répondant aux besoins des territoires prend toute sa place ici, ne serait-ce que pour limiter certains déplacements. Un soutien budgétaire de la structure nationale serait en ce sens nécessaire et justifié pour favoriser le développement de ces pratiques innovantes.

La politique nationale de l'UNSS est de diminuer le « catalogue » d'APSA à visée championnat de France, afin de faire face aux problématiques budgétaires. Pour autant, la richesse de l'UNSS est aussi de favoriser la promotion et l'émergence d'activités physiques et artistiques pour répondre au mieux aux envies des élèves partout sur le territoire. À défaut de championnat de France, les licencié-es des AS doivent pouvoir avoir accès à des temps d'échanges et de rencontres promotionnels ou compétitifs au moins à l'échelle des académies (comprenant une nuitée). Les particularités régionales doivent trouver leur place au sein des AS et des districts afin de permettre aux élèves de pratiquer et de s'épanouir dans de nouvelles activités. Doit-on réduire la part des activités dites compétitives au bénéfice du développement de ces pratiques ?

L'avis du SNEP-FSU :

Le SNEP-FSU est attaché au développement du pôle de l'innovation à l'UNSS comme le précise le PNDSS. L'UNSS doit permettre que de nouvelles pratiques physiques et artistiques soient expérimentées, d'autant plus si elles sont plus facilement accessibles et motivantes pour les élèves qui ne seraient pas encore convaincu-es pour rejoindre leurs AS. La richesse du sport scolaire peut également résider dans des pratiques spécifiques à des territoires. Ces types de pratiques n'ont pas forcément vocation à aboutir à des finalités nationales.

13 Le sport scolaire doit-il continuer d'avoir des championnats de France ?

Le Sport Scolaire est organisé pour construire des compétitions et rencontres du niveau district au niveau national. Cette organisation impose un calendrier et une élimination progressive des équipes. Le sport scolaire de demain doit-il nécessairement aboutir à une finalité France ?

Andjelko SVRDJIN

Des rencontres avec des équipes plus éloignées de son district, département ou académie sont le privilège des premier-es ou deuxièmes. Ne pourrait-il pas exister des championnats d'académie qui rassembleraient plus d'équipes et d'athlètes ?

Comment permettre aux élèves de rencontrer dans les compétitions d'autres élèves du même niveau au fur et à mesure des compétitions ? Deux invité-es ont ouvert les discussions sur ce thème.

Karine Ouvrard professeure d'EPS dans le Vaucluse au lycée Aubanel d'Avignon et Jean-Bernard Buard, directeur départemental adjoint de l'UNSS des Yvelines (académie de Versailles).

Karine Ouvrard s'interroge sur l'expérience qu'elle va pouvoir faire vivre à ses élèves. "L'intérêt du sport scolaire, c'est bien de leur permettre de réaliser des choses qu'ils ne peuvent pas faire ailleurs : de la découverte, de la compétition ou des rencontres, mais c'est également de permettre d'apprendre, d'acquérir des nouvelles compétences."

► **L'AS dans l'école ne peut se dédouaner de la réflexion autour de l'éducation et de la préservation à l'environnement**

Aussi, il est intéressant de trouver un juste équilibre dans la tension : bénéfique pour les élèves /

contraintes organisationnelles (logistique, financière, environnementale, temporelle). Par exemple, dans le Vaucluse, le coût d'un transport pour traverser le département s'élève aux environs de 700/ 900 €. Cela représente un réel coût environnemental, un minibus, c'est 300 kilos CO2. Pour Karine Ouvrard, il serait inapproprié de ne pas tenter de respecter un budget de 2 tonnes de CO2 par an par personne. On comprend alors aisément que quelques allers-retours grèvent vite le budget carbone de nos élèves. Or, l'AS dans l'école ne peut se dédouaner de la réflexion autour de l'éducation et de la préservation à l'environnement.

Karine Ouvrard s'interroge ainsi sur la réduction du nombre de championnats de France. C'est également une des pistes retenues par la direction nationale UNSS dans le futur Règlement fédéral.

► **Un calendrier pour permettre à tous et toutes de continuer de jouer et qualifier une équipe**

Dans les Yvelines, Jean-Bernard Buard, quant à lui, en tant que directeur départemental UNSS, a plutôt porté sa réflexion autour du calendrier et de la possibilité pour tous et toutes, quel que soit leur niveau, de pouvoir bénéficier de rencontres sur l'ensemble de l'année en augmentant le nombre de rencontres pour chacun-e. Il nous présente ce qui est mis en place en sports collectifs dans son département (un des plus gros de France en termes de licencié-es).

Dans la formule traditionnelle, tout se joue entre le 17 janvier et le 3 avril concernant les compétitions académiques, soit seulement un trimestre de fonctionnement. Pour les championnats académiques et interacadémiques, on dispose d'un semestre de fonctionnement, tout au plus.

Nous avons donc réfléchi pour maintenir l'activité et les rencontres pour tous et toutes d'octobre à juin afin de lisser le calendrier. Ainsi, les équipes peuvent s'engager dans différents niveaux de championnat en équipe établissement. Si celles et ceux qui visent des qualifications académiques et au-delà doivent se contraindre aux fiches sports, a contrario, les équipes de moindre niveau peuvent

66

Le sport scolaire ne peut être pensé en ignorant les questions de l'impact sur l'environnement...

se rencontrer en plateaux à plusieurs reprises et peuvent de plus adapter les règlements. C'est ainsi que des journées de district se poursuivent au-delà des phases de qualification.

À partir de la mi-mars apparaissent des huitièmes de finale pour la formule « développement » dans 5 sports collectifs différents, cela représente 350 équipes.

L'idée qui nous guide est de permettre de faire jouer des équipes de même niveau mais ailleurs. La formule du jeu est la « montante/descendante », formule classique des sports de raquette, qui est appliquée ici sur le championnat des sports collectifs. Nous avons cette caractéristique d'avoir des grosses zones urbaines avec une forte densité de population, mais également des zones très rurales.

Le principe de l'organisation repose sur la mutualisation des transports. Deux ou trois districts se regroupent, de manière à ne pas partir trop loin en termes de déplacement. Mais l'idée c'est surtout de permettre aux élèves d'aller rencontrer d'autres équipes, d'autres AS et de se rendre vers d'autres secteurs du département.

Organiser des circuits de bus est une des fonctions des districts. Coordonner les calendriers des différentes activités et regrouper les différents établissements ou plusieurs activités afin de remplir au maximum les bus permet de diminuer l'impact environnemental des transports. Pour autant, la limite de ces mutualisations dans

certains territoires reste bien la longueur des circuits de bus qui imposent aux AS de partir sur de grosses journées de compétitions et donc d'être absentes des établissements. L'utilisation de mini-bus quand les effectifs sont faibles peut être une alternative afin de ne pas déplacer un grand bus à moitié vide.

Pour rester sur la dialectique transport/environnement, le vélo peut également apporter des solutions. Des réflexions et expérimentations sont d'ailleurs déjà menées. L'activité Raid et les AS VTT se sont fortement développées à l'UNSS ces dernières années. Des réflexions peuvent se mener pour permettre aux élèves de se rendre sur les lieux de compétition en 2 roues. La limite reste bien la réglementation en matière d'encadrement et l'aménagement urbain. Certaines AS organisent par ailleurs des séjours-itinérants à vélo en fin d'année pour aller au-delà des sorties organisées de manière hebdomadaire et aller encore plus loin.

Le sport scolaire ne peut être pensé en ignorant les questions de l'impact sur l'environnement. Il doit aussi sortir d'une organisation qui n'est pensée que pour la qualification des équipes aux championnats de France. Il doit permettre de développer les rencontres qui en sont le cœur.

L'avis du SNEP-FSU :

Pour le SNEP-FSU, il faut donner l'opportunité au plus grand nombre possible d'élèves de participer à un « grand évènement » tel qu'un championnat de France, mais le maintien de certains pose question (en particulier ceux qui ne concernent qu'un petit nombre d'élèves) au regard des réalités financières de l'UNSS et des calendriers contraints.

02

Quelle continuité de pratique à l'UNSS et au-delà ?

- 2.1 Le Haut Niveau dans le sport scolaire
- 2.2 Vie associative – vie sportive,
quel équilibre au sein du sport scolaire ?

201 Le Haut Niveau dans le sport scolaire

Le haut niveau dans le sport scolaire pose une double question : celle de la place des sportifs et sportives de haut niveau mais pour chaque élève, de la réalisation de son plus haut niveau personnel. La séparation des compétitions existe déjà avec les championnats excellence ou établissement mais où faire concourir les élèves qui ont un vécu important en club sans être élèves de sections sportives ? Les élèves de haut niveau ont-elles et ils besoin de compétitions supplémentaires ?

Deux invités ont apporté leur contribution pour réfléchir à cet ensemble de questions : Patrick Gellens, Conseiller Technique National à la Fédération Française Athlétisme, responsable des U18. Richard Moure, Professeur d'EPS de l'académie de Montpellier et président d'un club de natation.

Bruno CREMONESI

► Le haut niveau et le sport scolaire

Le sport scolaire doit articuler le sport du plus grand nombre avec celui du plus haut niveau pour le plus grand nombre. Les compétitions proposées dans le sport scolaire pourraient travailler à des formats de rencontres originaux qui permettent l'expression à leur plus haut niveau des élèves. Dans certains sports les épreuves mixtes ont une originalité que l'on ne retrouve pas dans le monde

“

Le sport scolaire doit pouvoir concilier le sport du plus grand nombre et le sport de haut niveau...

fédéral, comme par exemple les épreuves qui combinent plusieurs sports comme dans les raids ou des compétitions de plusieurs sports collectifs et une compétition d'athlétisme ou encore les jeux des collèges dans le 93.

Participer à un championnat de France reste pour de très nombreux sportifs et sportives, y compris celles et ceux qui feront des championnats de France dans le monde fédéral, un moment marquant de leur parcours de sportifs et sportives. Pour Richard Moure, « la performance est importante mais le parcours pour la construire est aussi déterminant ». Nous devons penser les compétitions pour qu'elles laissent aussi dans le vécu du/de la pratiquant-e des valeurs éducatives. « Par exemple, pour moi, la dimension de l'auto-organisation et du coaching par les élèves propose une autre façon de gérer le sport qui peut être une graine pour penser autrement le sport de demain. »

Patrick Gellens ajoute « y compris sur des athlètes qui sont dans des parcours de haut niveau, les compétitions UNSS en équipe d'établissement,

permettent à ces sportifs et sportives de participer à un championnat de France dans des épreuves et avec des athlètes dont certains sont différents. C'est un temps qui peut être très intéressant sur le parcours du sportif et de la sportive. »

Le sport scolaire doit continuer à être le lieu où les élèves vont pouvoir vivre des compétitions différentes adaptées au niveau sportif des élèves et permettre au plus grand nombre de vivre une pratique du plus haut niveau pour chacun-e en incarnant ses valeurs. La finalisation par des rencontres sous forme de championnat de France ne peut se faire au détriment de compétitions pour le plus grand nombre.

L'UNSS doit dans son plan de développement penser à plusieurs niveaux de compétition pour permettre à plus d'élèves de continuer l'aventure. C'est un enjeu de service public dans la formation des jeunes de demain.

► **Le sport scolaire participe-t-il à construire le haut niveau ?**

La vocation du sport scolaire n'est pas de détecter et former les sportifs et sportives de haut niveau de demain. Cependant, la réflexion peut être plus dialectique et le sport scolaire peut être un moment important sur le parcours du sportif et de la sportive de haut niveau.

« Des athlètes ont été découverts aussi par les enseignants-es d'EPS. Le sport scolaire peut être aussi une première expérience qui va ensuite donner envie aux jeunes de continuer et pour certains devenir sportifs ou sportives de haut niveau. » nous dit Patrick Gellens.

Si le sport scolaire peut être l'un des lieux qui vient augmenter le nombre de jeunes pratiquant une activité, il pourrait devenir, comme l'EPS, le lieu de passage de tous les sportifs et sportives de haut niveau. Il prendrait alors une fonction éducative importante dans la construction du parcours de ces sportifs et sportives. En augmentant le niveau de pratiques techniques et tactiques de tout un ensemble de jeunes dans une activité sportive, c'est une contribution importante pour l'activité sportive concernée qui va demander dès le début de la formation des jeunes d'être plus exigeant-es dans leurs réalisations. L'articulation section sportive, sport scolaire, pratiquant-e en club fait partie des ingrédients qui seront sans aucun doute favorables dans la construction de futur-es sportifs et sportives de haut niveau.

► **Vers un label scolaire pour les clubs sportifs**

Pour Richard Moure « Ce qui peut manquer c'est que le sport scolaire devienne un sport scolaire

66

Le sport scolaire doit être un lieu de passage pour tous les sportif-ves de haut niveau...

de prestige. ». Il poursuit son idée : « Il faudrait un label national club scolaire. Les clubs en ayant ce label s'engagent à être un club formateur qui prend en compte le parcours scolaire du jeune. Il est gage dans le club du respect de valeurs dans l'éducation sportive du jeune. Ce club avec le label club scolaire valorise la performance comme fin et moyen d'éducation. »

Cela pourrait contribuer à changer aussi l'image de certain-es entraîneur-es ou sportifs-ves qui perçoivent le sport scolaire comme un sport de seconde zone. De plus en plus de fédérations travaillent et utilisent les sections sportives scolaires comme un lieu de formation et de recrutement des futurs sportifs-ves de haut niveau. L'habilitation des sections sportives nécessite le lien avec une structure fédérale. Ce label club sportif pourrait être plus exigeant sur la validation de ces structures fédérales et les engager dans le respect de ces valeurs centrées sur la formation.

« Le parcours du sportif ou de la sportive dans ce club scolaire pourrait être valorisé dans le parcours scolaire et notamment dans Parcoursup. » conclut Richard Moure.

Cette reconnaissance par le monde scolaire mettrait l'UNSS comme un temps incontournable du parcours du sportif et de la sportive.

La place des sportifs et sportives de haut niveau questionne la politique du sport scolaire, notamment dans les équilibres entre le sport pour tous et toutes et le haut niveau. Cette réflexion interroge aussi plus globalement la politique sportive dans son ensemble et la fonction des

clubs. Dans la construction des clubs sportifs, la pratique sportive de masse, incitée par les politiques publiques, est le résultat de la croyance à la pyramide coubertinienne sur la fabrique du haut niveau. Une masse plus importante de pratiquant-es pour augmenter le haut niveau. La déconnexion de plus en plus importante entre la fabrique du haut niveau et le sport de masse pourrait, d'une certaine façon, libérer des clubs de cette visée et en donner la responsabilité à l'État dans son ministère des sports, aux organisations centrées sur le sport pour tous et toutes dont l'UNSS. Une réflexion plus globale sur la politique sportive qui invite à repenser une autre politique publique.

L'avis du SNEP-FSU :

Pour le SNEP-FSU, l'UNSS doit proposer des rencontres diverses et variées pour permettre au plus grand nombre d'élèves de participer à des compétitions adaptées à leur niveau. Du district au championnat de France, des catégories établissement à l'excellence, tous et toutes doivent pouvoir s'exprimer au sein du sport scolaire à leur plus haut niveau de pratique. L'UNSS doit être au carrefour de l'École et du monde fédéral afin de permettre à ceux et celles qui le souhaitent de poursuivre leur parcours sportif au-delà du monde scolaire (EPS et AS).

Vie associative – vie sportive, quel équilibre au sein du sport scolaire ?

Claire Machefaux, Directrice régionale UNSS de l'académie de Poitiers et Yves Renoux, professeur d'EPS retraité et responsable à la FSGT échangent sur l'importance de la vie associative dans l'organisation du sport. Les sportifs et sportives doivent pouvoir être associé-es à l'organisation de la vie associative du sport scolaire sans que cela se fasse aux détriments de leur vie sportive.

Nathalie FRANÇOIS

L'article 1 des statuts de l'UNSS stipule : « l'association Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) a pour objet d'organiser et de développer la pratique d'activités sportives, composantes de l'éducation physique et sportive et l'apprentissage de la vie associative par les élèves qui ont adhéré aux associations sportives des établissements du second degré. » Si la 1ère mission de l'UNSS est connue de tous et toutes, la seconde est souvent moins mise en œuvre dans les AS. C'est pourquoi, nous avons fait le choix de proposer cet atelier lors du séminaire. Pour nous amener des pistes de réflexion, nous avons fait appel à Claire Machefaux, Directrice régionale UNSS de l'académie de Poitiers et Yves Renoux, professeur d'EPS retraité et responsable à la FSGT.

Pour Claire Machefaux, il existe dans les AS et à l'UNSS des espaces de vie démocratique. Au niveau des AS, les élèves ont toute leur place dans le comité directeur puisqu'ils/elles représentent 1/3 des membres en collège et en LP et la moitié en LGT et en LPO. Au sein de ces comités directeurs, les élèves peuvent occuper les rôles de vice-

président-e ou même de trésorier-e s'ils/elles sont majeur-es.

Au collège, il est parfaitement possible d'impliquer les élèves en tant qu'assistant-e trésorier-e ou secrétaire et leur dévoluer les prises de licences ou le remplissage de bordereaux de banque (sous surveillance du/de la professeur-e). Les élèves peuvent également se charger de la communication. Dans certains établissements, un-e élève par classe est désigné-e comme délégué-e de l'AS et a pour mission d'informer ses camarades de la vie de l'AS. Ils/elles peuvent également être en charge d'articles pour le site de l'établissement ou les réseaux sociaux.

Les élèves ont également leurs représentant-es dans les instances de l'UNSS que sont les Conseils Départementaux UNSS, les Conseils Régionaux UNSS et les instances nationales (AG et CA). Ces représentant-es sont issu-es des Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL). Regret qui devrait être corrigé lorsqu'il y aura des changements de statuts pour l'UNSS : ces élèves ne sont pas nécessairement licencié-es dans l'AS de leur établissement.

Yves Renoux nous a apporté son éclairage sur le développement d'une politique de formation dans le cadre des associations fédérales. Il a mis l'accent sur la notion de projet collectif et partagé. Permettre aux jeunes de se former, favorisera une

“

**Il existe dans
les AS et
à l'UNSS des
espaces de vie
démocratique...**

66

Les AS sont une école de la préparation à l'engagement de la jeunesse dans la vie citoyenne...

meilleure prise de responsabilités par la suite. L'accès aux formations comme à la pratique doit être possible pour le plus grand nombre, ce qui nécessite un coût d'adhésion raisonnable. Ici les AS scolaires jouent tout leur rôle, car les adhésions au niveau national s'élèvent en moyenne à 20€.

► Vie associative et vie sportive, une tension à résoudre

Le programme de formation des « Jeunes Officiels » (JO) est né à l'UNSS et est envié par nombre de fédérations sportives. Pour autant, même si la profession est unanime pour saluer cette organisation des rencontres UNSS, elle est tout de même soumise à plusieurs points de tension.

Tension entre le temps de pratique et le temps de formation des JO. Le forfait de 3 heures hebdomadaires d'AS devient alors largement insuffisant si l'on ne veut pas rogner sur le temps de pratique des élèves, nécessaire pour permettre les apprentissages et le perfectionnement technique et tactique.

Tension entre formation initiale des enseignant-es et complexité des connaissances à avoir pour former les jeunes. En effet, les animateurs/animatrices d'AS ne choisissent pas toujours l'APSA qu'ils/elles encadrent et celle-ci n'est pas toujours leur spécialité. Les APSA du programme de l'AS dépendent du projet de l'AS et du projet de district.

Piste évoquée pour résoudre ces problématiques : le partenariat avec les ligues et les clubs. Avec également à la clé des validations fédérales pour les jeunes arbitres ou les jeunes juges.

De la même manière, il ressort des débats que les formations aux médias ou au secourisme sont ne peuvent pas être mises en place uniquement sur le temps de l'AS car très chronophages. Ces compétences construites dans les autres disciplines ou dans d'autres projets peuvent en revanche être valorisées et traduites en actes dans les AS et à l'UNSS.

► Autre tension entre la multi-activités / spécialisation d'une AS sur une APSA

La richesse de l'UNSS, c'est aussi la variété de ses types d'organisation au regard des spécificités territoriales. Certains districts changent d'activités à chaque trimestre ou proposent un calendrier avec des plateaux d'activités différentes chaque semaine. Comment alors mettre en place des formations de jeunes arbitres ? La situation est différente lorsque les élèves pratiquent la même APSA toute l'année. Il est alors plus simple de former de jeunes arbitres ou juges.

Il est aussi tout à fait possible de solliciter les différentes catégories. Des minimos peuvent arbitrer ou coacher les benjamin-es. De la même façon, des systèmes de tutorat peuvent être mis en place avec des plus grand-es qui forment les plus jeunes à des rôles de jeunes organisateurs/organisatrices ou jeunes reporters.

La vie associative dans le sport scolaire est une école de la préparation à l'engagement de la jeunesse dans la vie citoyenne. Le monde fédéral a tout à gagner à utiliser et valoriser les « Jeunes Officiels » que l'UNSS a formé-es. Cependant, cette formation citoyenne ne doit pas se faire au détriment du temps de pratique sportive qui garantit à tous et toutes d'atteindre leur plus haut niveau de pratiques physiques.

L'avis du SNEP-FSU :

Pour le SNEP-FSU, le sport scolaire est un lieu privilégié pour l'apprentissage de la vie associative. Les élèves ont des sièges attribués dans les instances UNSS à tous les niveaux. Ils peuvent également expérimenter les différents rôles de Jeunes Officiels à l'UNSS et dans les AS. Cependant, la multiplication des rôles de Jeunes Officiels provoque une tension entre temps de pratiques physiques des jeunes et formation à ces nombreux rôles dans le cadre du forfait d'AS de 3 heures hebdomadaires pour les enseignant-es d'EPS.

03

Un sport scolaire ouvert à tous et toutes

- 3.1 La place des arts à l'UNSS
- 3.2 Le sport scolaire en Lycée
- 3.3 Le Sport Partagé au sein du sport scolaire

3.1 La place des arts à l'UNSS

Nos intervenant·es sur cet atelier : Fanny Mouton, professeure d'EPS certifiée danse qui a mis en place les CHAD sur Lorient pendant 10 ans et membre de la Commission Mixte Régionale de Rennes et Dimitri Droujininsky, professeur d'EPS certifié arts du cirque et Art danse, coordonnateur de la spécialité cirque en charge de la pratique au lycée Savina (22-Bretagne) et coordonnateur de l'enseignement optionnel danse.

Mélanie PELTIER

► Petite histoire de la danse chorégraphiée et des arts du cirque à l'UNSS

Pour Fanny Mouton, la danse chorégraphiée est entrée à l'UNSS dans les années 90. Elle a rapidement eu un franc succès dans les AS et les AS danse représentent aujourd'hui près de 22 000 licencié·es (essentiellement des filles). Le format de rencontre danse chorégraphiée proposé par la commission mixte nationale (CMN) danse entre dans le format compétitif classant, type championnat de France classique malgré la réticence de certain·es animateur·rices d'AS qui rejettent ces rencontres, s'excluent du système UNSS et préfèrent rester à l'échelon local dans des formats de festival. En effet, le cœur de la danse chorégraphiée reste bien la présentation de l'œuvre pour partager la création avec un public, sans recherche d'un classement. Les AS sont peu nombreuses ou isolées, elles peuvent éventuellement se rattacher à d'autres districts, participer à des rencontres qui réunissent différentes APSA ou présenter leurs chorégraphies à des publics extérieurs (école primaire, EHPAD...).

Pour Dimitri Droujininsky, le cirque a fait une entrée plus récente dans les activités de l'UNSS. Il ne représente aujourd'hui que 10 000 licencié·es, ce qui lui permet encore de ne pas

avoir à sélectionner. En 2017, lorsque l'UNSS leur a demandé de rentrer dans le cadre « championnat de France », les arts du cirque en tant que « discipline indisciplinée » ont refusé de se plier à cette injonction qui a entraîné la démission de la CMN arts du cirque et une partie de celle de danse chorégraphiée, toutes deux soutenues par le SNEP-FSU. La CMN arts du cirque aura gain de cause. Actuellement, les rencontres en cirque restent des festivals non classants qui se centrent autour du partage et de la création. Le cirque se différencie des compétitions sportives dans le sens où l'on va chercher « à se mesurer aux autres pour se dépasser soi-même » et non pour dépasser les autres.

Que ce soit en danse chorégraphiée ou en arts du cirque, l'objectif n'est pas l'efficacité ou le score comme en sport collectif. Il existe nécessairement une part de subjectivité dans le regard des spectateur·rices. Vouloir entrer dans un classement mettra nécessairement en tension la part de subjectivité dans le regard des spectateur·rices. Ces activités permettent également à chaque élève de trouver sa place à la hauteur de ses capacités et compétences dans les œuvres présentées.

► Des « Jeunes Officiels » (JO) à former

Les différents rôles de « Jeunes Officiels » (JO) en danse chorégraphiée et en arts du cirque méritent alors toute notre attention.

“

**Se mesurer
aux autres pour
se dépasser
soi-même et
non dépasser
les autres...**

En ce qui concerne la danse, Fanny Mouton a insisté sur la nécessité d'une formation importante pour les « jeunes regards ». Pour elle, chaque danseur-euse devrait lui ou elle-même être jeune regard. Afin de faciliter ce travail d'analyse, elle propose de donner un thème ou une œuvre de référence commune à toutes les AS chaque année. Mais cela nécessite d'affûter les regards de nos élèves en donnant accès à différentes œuvres et différents niveaux de pratiques.

Les jeunes coachs auront quant à eux/elles pour rôle d'expliquer / présenter la manière dont la troupe a décidé de traiter le thème.

Dimitri Droujininsky nous a montré comment le cirque a une nouvelle fois pris le contre-pied, puisque les différents rôles de JO représentent tous les métiers autour du spectacle. Ainsi, les jeunes circassien-nes passeront dans les rôles de régisseurs-euses, d'éclairagistes... Lors des festivals de cirque, les élèves peuvent tous et toutes passer dans le rôle d'artiste et s'exercer aux différents rôles de JO. Il nous a également présenté le site de l'association Voi-es-x de cirques en tant que ressources documentaires extrêmement riches pour les enseignant-es qui envisageraient de se lancer dans l'aventure du cirque.

La limite à tout cela reste bien sûr l'accès à des salles de spectacle à moindre coût ! Et à l'instar des autres APSA à l'UNSS, le rôle de jeune coach pose problème. Doivent-ils/elles être « artiste » et « coach » ou seulement l'un des deux ?

➤ **Quelle place au processus de création artistique dans les œuvres présentées ?**

Pour revenir à la spécificité des activités artistiques qui consiste à faire entrer les élèves dans un processus de création, il est parfois dommage que les œuvres présentées lors des rencontres soient surtout le fruit de la création de l'enseignant-e avec des élèves applicateurs-rices, plutôt que « l'accumulation et mise en forme » des propositions des élèves eux/elles-mêmes. Les formes de rencontres et d'ateliers présentés ci-dessous permettent de favoriser le processus de création en donnant des œuvres supports communes, en ouvrant les regards des danseurs-euses et circassien-nes à une culture artistique large, en laissant la place à chacun-e quel que soit son niveau dans l'activité (puisque la recherche de performance n'est pas prioritaire), en brassant des publics variés (collèges / lycées). Il faudra cependant veiller à accompagner les élèves afin qu'elles et ils ne se sentent pas à la hauteur dans un regroupement où les niveaux d'expertise se croisent.

“

Partage, coopération et création avec les élèves des autres AS...

Quant aux finances, qui orientent malheureusement les décisions récentes de l'UNSS, à défaut d'organiser un festival national annuel, des regroupements académiques ou inter-académiques pourraient s'envisager. Une réelle vigilance doit être portée pour que toutes les AS puissent avoir accès à ces événements.

Le partage, la coopération et la création avec les élèves des autres AS dans la pratique au cours des ateliers et lors des présentations représentent une grande richesse des activités artistiques. Ne pourrait-on pas imaginer de transposer ce mélange dans d'autres APSA, avec par exemple des rencontres promotionnelles de sports collectifs avec des équipes qui réunissent des sportifs-ves de différentes AS ?

L'avis du SNEP-FSU :

Le SNEP-FSU avait soutenu les revendications des membres des CMN danse chorégraphiée et arts du cirque qui rejetaient le système de compétitions classantes et qualifiantes pour les activités artistiques, prônant plutôt des rencontres sous forme de festival, où échanges et ateliers avaient une place centrale. L'UNSS doit proposer des moments de partage entre les élèves des différentes AS et continuer à développer ce qui fait l'originalité des activités artistiques en formant des « jeunes regards » et des jeunes « régisseurs » par exemple.

3.2 Le Sport Scolaire en lycée

Le sport scolaire subit une érosion du nombre de licencié-es en LGT, et plus encore en LP. À partir d'un état des lieux de la situation Éric Arieu et Maxime Veghin identifient des démarches concrètes visant à repositionner l'AS au cœur des établissements scolaires, tant du point de vue organisationnel qu'humain, et ainsi redynamiser le sport scolaire en lycée.

Éric DONATE

La pratique sportive et artistique chez les lycéen-nes est un enjeu du fait du décrochage qui caractérise cette période adolescente et qui pose la question de la condition physique, de l'appropriation culturelle par les APSA, et de la construction d'un habitus sportif. Le sport scolaire n'échappe pas à cette tendance : 800 000 licencié-es en collège, contre 235 000 en lycée général technologique (LGT), professionnel (LP) et agricole (AGRI).

Pour penser le service public du sport scolaire en lycée et sa redynamisation nous avons sollicité :

Éric Arieu, Proviseur du LPO de la Vallée de Chevreuse, ancien Professeur d'EPS,

Maxime Veghin, Professeur d'EPS, Secrétaire Académique SNEP-FSU Grenoble, Coordinateur de district LP.

► Quel état des lieux du sport scolaire en Lycées ?

Nous constatons un mouvement de recul de l'engagement des lycéen-nes dans les activités supplémentaires au temps scolaire obligatoire. Le sport scolaire n'y échappe pas, et les filles, tout particulièrement, subissent des inégalités d'accès, plus encore quand elles sont issues de milieux socioculturels défavorisés. Elles sont moins licenciées et leur part décroît avec l'âge : les collégiennes représentent 40 % des licenciées au

collège (contre 60 % pour les garçons), 38 % au LGT (contre 62 %) et moins de 30 % au LP (contre 70 %). Ces inégalités de genre et socioculturelles sont amplifiées ou minorées par le type d'établissement (internat, urbain, rural), par la densité/pluralité de l'offre fédérale, et révèlent donc une hétérogénéité des situations.

L'environnement institutionnel et les contraintes associées pèsent sur les lycées : les emplois du temps (EDT) en LGT avec la mise en place des enseignements de spécialités qui grignotent le mercredi après-midi et en LP avec les périodes de formation en milieu professionnel (FPMP) qui hachent le temps scolaire, les installations sportives et l'explosion de leur coût de facturation, le désengagement des collectivités territoriales de rattachement concernant la question des transports... Spécifiquement en LP la taille des bassins de recrutement en lien aux filières peut augmenter drastiquement le temps de transport pour aller au lycée et pour aller en compétition.

Les proviseur-es, président-es d'AS ont un rôle essentiel en arbitrant les injonctions contradictoires du fait de leur double casquette :

- Le/la proviseur-e qui subit une pression institutionnelle et des parents pour que les cours soient assurés... vs le/la président-e d'AS qui souhaite libérer les élèves pour partir en compétition. À cela s'ajoute la pression institutionnelle avec la mise en place des remplacements de courte durée (RCD) pour les enseignant-es.

“

L'environnement institutionnel et les contraintes associées pèsent sur les AS de lycées...

66

Positionner l'AS comme structure centrale de l'établissement...

- Le/la proviseur.e qui subit une pression des parents et des équipes enseignantes pour libérer le samedi matin et donc investir le mercredi après-midi vs le/la président.e d'AS qui souhaite investir le samedi matin afin de libérer le mercredi après-midi pour pouvoir participer aux rencontres UNSS.

Éric Arieu évoque une tension entre éthique de loyauté et éthique de conviction à arbitrer, en ne perdant pas de vue que l'AS fait partie du service des enseignant-es d'EPS et constitue le prolongement de l'EPS.

Les animateurs-trices d'AS ont elles et eux aussi une responsabilité quant aux rapports qu'ils et elles entretiennent avec l'AS. Elles/ils ont trouvé des ajustements à la captation des mercredis après-midi en proposant des créneaux sur la pause méridienne ou en fin de journée. Mais cela ne résout pas le problème de la libération des élèves pour les compétitions. La crise du COVID a également accentué le phénomène et, malheureusement, on peut constater un repli sur elles de certaines AS. Elles ne participent plus aux rencontres UNSS le mercredi.

Pour autant, le sport scolaire peut répondre à ce besoin de liberté, d'exploration et de socialisation. Qui plus est, la pression scolaire, notamment pour les élèves de LGT avec les évaluations en contrôle continu, Parcoursup qui devient l'enjeu de fin de lycée sont aussi un facteur à garder à l'esprit.

Pour les lycéen-nés de LP, le problème vient d'un éloignement aux pratiques sportives et artistiques (horaires EPS en recul, accès au monde fédéral difficile).

Pour nos élèves sportif.ves à l'âge de la « spécialisation » sportive, la concurrence avec les clubs se fait plus forte. Cependant l'AS peut aussi

représenter une parenthèse à la pratique fédérale pour diversifier sa pratique sportive et vivre des moments conviviaux avec ses camarades.

Enfin, la question du subventionnement ou du financement de l'UNSS à l'échelon local, même si cet enjeu n'est pas spécifique aux lycées, vient compliquer le déploiement d'un sport scolaire ambitieux. Du fait de logiques d'économie et de communication plutôt que d'efficacité, l'enjeu de démocratisation est souvent relégué. À l'échelle de son académie, Maxime Veghin évoque par exemple le subventionnement fléché de la part du conseil régional pour un événement phare « La foulée blanche ». Les sommes attribuées ne peuvent être utilisées qu'uniquement pour ce temps fort alors qu'elles auraient pu être réparties sur plusieurs compétitions ou rencontres qui auraient touché un plus grand nombre d'élèves.

► Quelles pistes pour dynamiser le sport scolaire en lycée ?

Un principe clé est ressorti des débats et échanges pour redynamiser le sport scolaire en lycée. Il s'agit de chercher à positionner l'AS comme structure centrale de l'établissement, rayonnante au cœur de l'établissement et à l'extérieur de l'établissement, à l'interface entre les élèves et l'ensemble des personnels. Ce principe est à déployer à plusieurs niveaux.

Faire connaître l'AS à l'ensemble de la communauté éducative est fondamental. Pour cela, il est possible d'ouvrir les créneaux d'AS aux collègues des autres disciplines pour qu'elles/ils viennent pratiquer en même temps que les élèves. Il est aussi possible de les intégrer à la vie de l'AS en tant qu'accompagnateur-ices. Il devient alors plus facile dans les instances (CA, Conseils Pédagogiques, AG...) de travailler de concert, pour prendre en compte les contraintes de chacun-e (devoirs surveillés à un autre moment que le mercredi, EDT...). Elles/ils peuvent également faire partie du comité directeur de l'AS et donc être partie prenante des décisions de l'AS.

En ce sens, il est impératif d'impliquer le/la proviseur.e/président.e d'AS en communiquant sur la plus-value de l'AS pour l'établissement : article sur le site de l'établissement, article dans la presse locale : vitrine sportive /engagement associatif et citoyen... Le/la trésorier.e ou secrétaire de l'AS prend le rôle de conseil technique du /de la chef-fe d'établissement (CE) aussi sur les questions de sport scolaire. Pour rappel, les CE ont des codes d'accès sur OPUSS afin de se tenir informé-es de ce que propose l'UNSS et de l'activité de son AS. Éric Arieu évoque par ailleurs un déficit dans la formation des proviseur-es face l'étude des

66

Engager et associer les élèves aux instances de l'AS...

questions du sport scolaire sous l'angle juridique et opérationnel. L'utilisation du guide du/de la chef-fe d'établissement proposé par l'UNSS / intervention des CACE (commission académique des CE) et CNCE (commission nationale) sont également des pistes intéressantes.

Enfin, éviter l'entre-soi sportif en se rapprochant de la maison des lycéens et des autres acteurs est une piste à creuser, l'idée d'élire un-e délégué-e de l'AS dans chaque classe peut aussi contribuer à communiquer autour de l'AS entre pairs, mais aussi avec les enseignant-es.

Concernant les élèves, plusieurs pistes sont envisageables. L'AG de début d'année est un moyen d'engager et d'associer les élèves aux instances de l'AS. Les questionner sur ce qu'elles et ils souhaitent pouvoir pratiquer à l'AS, coller à leurs besoins et envies de découvertes. Monter des projets intégrant les élèves, co-designer le T-shirt de l'AS, communiquer à destination des élèves sont des axes qui permettent de développer le sentiment d'appartenance, garantir l'engagement, l'entraînement des pairs et de stabilisation de la relation au sport scolaire. Nos établissements scolaires sont des lieux d'instruction et nos élèves y construisent des savoirs. Lorsque les lycées proposent des formations aux médias, l'AS est un lieu d'incarnation et d'expérimentation pour les élèves via les jeunes reporters. De même en LP, dans les formations « métiers de la sécurité », les équipes pédagogiques tout comme les élèves peuvent être engagé-es sur la sécurité des cross. Il en va de même avec les formations en accueil et restauration pour l'organisation des championnats de France par exemple, ou encore les formations en chaudronnerie et la fabrication de trophées originaux. L'AS peut devenir un carrefour au sein de l'établissement et un lieu d'expression des compétences de nos élèves.

Au niveau de l'UNSS, en tant que coordonnateur de district, Maxime Veghin évoque lui aussi des pistes qu'il a expérimentées dans son territoire afin de diversifier l'offre de l'UNSS et inclure/mixer tous les publics : la multi-activités décentrée de la seule performance sportive, le sport partagé visant l'accueil et l'intégration des élèves en situation de handicap souvent laissé-es pour compte.

Pour favoriser la participation des filles, des temps « 100 % filles » ont ainsi été créés, pour les 3^{ème} et lycéennes, sur de la multi-activités. Les 3^{èmes} participant à ces temps ont une gratuité de licence, ce qui a permis en Ardèche, en 4 ans, de multiplier par 2 le nombre d'adhésions des filles. Le travail en collaboration avec les directeur-rices des services départementaux UNSS et les coordonnateurs-rices de districts est essentiel et nécessite des temps de travail formels, pour penser les actions et le calendrier.

L'avis du SNEP-FSU :

Pour le SNEP-FSU, l'accès des lycéen-nes au sport scolaire devrait être au cœur des préoccupations de l'UNSS. La mise en place des championnats de France réservés aux LP a été une réelle avancée et a motivé nombre de lycéen-nes. Pour autant, les propositions du règlement fédéral 2024-2028 vont dans le sens inverse en fusionnant les catégories « cadet » et « junior ». Le dynamisme des AS de lycée se construit sur le recrutement des élèves de 2^{nde} et les championnats de France cadets étaient de puissants leviers motivationnels. Par ailleurs, les problématiques budgétaires remettent en cause de nombreux événements promotionnels avec des conséquences sur l'adhésion des lycéen-nes dans les AS. Le parcours sportif volontaire devrait en outre être davantage valorisé dans le parcours scolaire des élèves.

Le Sport Partagé au sein du sport scolaire

Le Sport Partagé est une spécificité de l'UNSS. Il est apparu au début des années 2000.

Aujourd'hui, il existe des déclinaisons de compétitions de Sport Adapté dans toutes les APSA à l'UNSS. Ce dispositif permet aux élèves à besoin particulier de nos EPLE ou d'établissements spécialisés de se rencontrer et de partager ces moments sportifs et artistiques.

Camille JACQUES

Mehdi Hennouni (élu des AS au niveau national) et Marion Relier (Directrice régionale adjointe UNSS de l'académie de Créteil) nous ont fait part de leur expérience d'inclusion des élèves handicapé-es et de l'organisation des compétitions sport partagé au sein de l'UNSS.

Ces dernières années, la problématique de l'intégration des élèves en situation de handicap occupe une place centrale au sein de l'Éducation Physique et Sportive (EPS) ainsi que du sport scolaire.

Il faut distinguer plusieurs pratiques en termes de handicap, organisées sous l'égide de plusieurs fédérations :

- La Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) qui s'adresse aux personnes atteintes de troubles cognitifs tels que la trisomie, le spectre autistique et les déficiences intellectuelles.
- La Fédération Française handisport (FFH) qui concerne les handicaps physiques et sensoriels.

- Les fédérations ayant reçu délégation parasport pour la pratique d'une ou plusieurs disciplines sportives (par ex. para taekwondo, para volley)

À l'UNSS, c'est le Sport Partagé qui a été retenu, avec des équipes qui réunissent des élèves valides et des élèves en situation de handicap dans les rencontres et compétitions UNSS. C'est une spécificité propre à notre fédération. Il existe ainsi une forme de pratique en Sport Partagé pour toutes les activités présentes dans le règlement fédéral UNSS 2024-2028.

Le Sport Partagé se développe et touche de plus en plus d'élèves à l'UNSS. Cependant, ce développement reste inégal selon les APSA. Il faut admettre que la catégorisation des handicaps n'est pas chose aisée et que la codification au niveau cognitif demeure bien plus complexe que celle au niveau physique et sensoriel. Aujourd'hui, dans les districts, on trouve souvent une seule catégorie et les commissions mixtes départementales (CMD) et les commissions mixtes régionales (CMR) octroient des compensations (aménagement matériel, temps supplémentaire...) sur présentation d'une attestation de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Marion Relier a mis en évidence la volonté de l'UNSS de développer le Sport Partagé au sein de toutes les APSA. Toutefois, la dynamique devrait également venir des Commissions

“

Le Sport Partagé se développe et touche de plus en plus d'élèves à l'UNSS...

66

L'impact sur la sociabilisation s'est révélé très positif..

Mixtes Nationales pour développer cette forme de pratique. Elle souligne qu'il reste encore du chemin à parcourir pour que l'ensemble des APSA se dote d'une déclinaison propre pour l'accueil des élèves en situation de handicap.

Mehdi Hennouni nous partage son expérience concernant l'inclusion d'élèves dans le cadre du projet « Du collègue aux Inclusive Games ».

Sa réflexion est partie de la problématique de l'inclusion de ses élèves de SEGPA (qui présentent des difficultés diverses) avec les élèves de la filière générale du collège. Cette première expérience d'une trentaine d'élèves pris-es en charge par deux professeur-es d'EPS s'est avérée d'une grande richesse au niveau des échanges entre les deux profils d'élèves. Pour lui, du fait de son objet d'enseignement, l'EPS est une matière qui permet bien souvent à ces élèves différents d'apprendre ensemble et de cohabiter à des niveaux égaux.

Mehdi Hennouni est allé encore plus loin en proposant ce type de pratique avec des élèves relevant de l'Institut Médico-Éducatif (IME) voisin. L'impact sur la sociabilisation s'est révélé très positif, Les enseignant-es ont noté une amélioration de la performance ainsi que de l'état d'esprit.

Un prolongement à l'AS et à l'UNSS a alors constitué une évidence grâce à la possibilité d'engager les élèves dans la catégorie Sport Partagé. Ses équipes regroupant les élèves valides et handicapé-es ont ainsi remporté de nombreux titres en Cross, en Natation ou encore en Course d'Orientation.

Cet investissement et ces résultats lui ont ouvert la porte du championnat du monde du Sport Partagé : les « Inclusive Games ». Dans la suite, ce groupe d'élèves s'est vu également invité aux championnats de France de para natation en qualité d'Escort. Les élèves valides ont pu accompagner des athlètes de haut niveau dans cette compétition.

Il est à remarquer que ce travail d'inclusion entre élèves valides et élèves en situation de handicap trouve davantage sa place au sein du niveau collège. En effet, le nombre d'élèves en situation de handicap au sein des lycées généraux et professionnels est bien moindre.

L'avis du SNEP-FSU :

Pour le SNEP-FSU, les élèves en situation de handicap quel qu'il soit (cognitif ou moteur) ont toute leur place à l'UNSS. Les championnats de France devraient pouvoir accueillir simultanément les équipes composées de valides exclusivement et les équipes de Sport Partagé.

Grands témoins : Annick Davaisse et Jean Lafontan

Nous avons demandé à Annick Davaisse et Jean Lafontan une expression libre en tant que « grands témoins » des débats lors de ce séminaire de travail consacré au sport scolaire. Voici leurs propos retranscrits de façon synthétique.

Jean Lafontan, président du Centre EPS et Société, ancien secrétaire général du SNEP-FSU

J'ai pu repérer quelques axes que je trouve importants à creuser pour l'avenir du sport scolaire. Tout ce qui recouvre l'activité laborieuse et quotidienne que vous avez largement explorée, de manière tout à fait intéressante, est le terreau dans lequel il convient de cultiver l'avenir. Je trouve que la branche « sport scolaire » du métier de l'enseignant-e d'EPS est un domaine très créatif. Les dynamiques collectives y sont toujours aussi riches. Et il ne faut pas l'oublier au milieu de la crise que traverse le sport scolaire aujourd'hui.

Actuellement, les acteurs et actrices que vous êtes, sont certes bourrés d'inquiétude, mais ce sont surtout les perspectives proposées qui me semblent intéressantes.

Pour cela, nous ne devons pas oublier quel est notre patrimoine. C'est d'abord, comme son nom l'indique, le sport, puis il y a les activités physiques sportives et artistiques.

Le sport scolaire est une voie spécifique du sport civil. Il n'y a pas de crise sur ce « socle » là, il convient donc de résister à toutes les tentatives d'éloignement du sport scolaire de la culture sportive.

Le sport dans la société bouge, le sport scolaire doit s'intéresser à ces évolutions. Par ailleurs, le sport scolaire est le sport qui prend le plus en charge la diversité des individualités. Aussi, les épreuves de concours sportifs sont à questionner. Vous n'êtes pas sans savoir que les jeux de l'Antiquité ont périclité parce que le cirque a remplacé les jeux de concours. Nous sommes dans une voie de transformation et le Comité Olympique le renifle déjà. Nous le voyons dans l'évolution des disciplines représentées aux JOP. Concomitamment, il faut se méfier des modes. Les pratiques historiquement établies ont des capacités de résistance importantes.

J'ai également entendu des questionnements, voire des doutes sur la place de la performance dans les rencontres de l'UNSS. Il y aurait une opposition entre l'épanouissement et la performance. En gros, dans le club civil on fait de la performance et dans le sport scolaire on s'épanouirait. Mais, y aurait-il épanouissement sans contenu ? La psychiatrie nous montre que ce qui rattache les individus à la vie, ce sont des activités concrètes. La préservation du sport scolaire se fera au travers de contenus exigeants. Je pense même que la rénovation du sport civil doit se faire grâce aux contributions du sport scolaire.

La société exige du sport scolaire de soigner les individus là où elle les meurtrit elle-même. Le sport scolaire ne doit pas être la béquille des politiques néolibérales dans l'éducation, la santé etc.

66

Le sport dans la société bouge, le sport scolaire doit s'intéresser à ces évolutions...

Le dernier élément que j'évoquerai c'est l'écologie. Nous ne devons pas enfermer nos collègues dans les idées que les réponses au dérèglement climatique se jouent (seulement) à hauteur d'hommes et de femmes. L'essentiel se joue bien au-delà. Pour faire simple, il est indispensable de

sortir de l'ère du capitalocène⁽¹⁾. C'est plus que jamais possible car l'avenir nous appartient.

(1) Le Capitalocène est un concept inventé par Andréas Malm qui sous-entend que c'est le capitalisme en tant que système économique et organisation sociale du monde qui est principalement responsable des dérèglements environnementaux actuels et non l'humanité dans son ensemble.

Annick Davisse, auteure, ancienne IA-IPR EPS de l'académie de Créteil, militante du SNEP-FSU

Je suis assez d'accord avec Jean sur le début de son intervention et sur la fin surtout d'ailleurs. Je vous [les participant-es de ce séminaire] ai trouvé inquiet-es et dynamiques, mais j'ai été un peu étonnée. Je trouve qu'un des problèmes du syndicalisme enseignant, mais pas seulement enseignant, c'est de dénoncer et en même temps d'ouvrir des possibles.

Vous avez la capacité à la fois d'être lucides et de ruser avec les contraintes néolibérales par une capacité d'invention collective. C'est l'idée d'un-e professeur-e concepteur-riche tourné-e vers l'émancipation, aussi bien la sienne que celle des élèves qui lui sont confié-es.

Puis, j'ai un peu redécouvert les districts UNSS comme un point très fort du fonctionnement de l'UNSS. Je trouve que c'est un des éléments importants d'une nation sportive.

Je ne peux pas ne pas parler de l'égalité filles/garçons. Je trouve que la mixité est toujours une question aussi compliquée. Il semble y avoir des décisions de l'UNSS sur la mixité mais elles se font au détriment de la pratique des filles. Les pratiques mixtes sont également discutables car elles provoquent des effets contraires à ceux qui sont affichés, voire sous-entendus. Mettre en place un championnat mixte ne doit pas conduire vers la suppression des championnats uniquement pour les filles ou uniquement pour les garçons. Toutes les aspirations doivent trouver leur place au sein d'un sport scolaire émancipateur. J'ai trouvé qu'il était important de dire que cela reste une question contradictoire. L'UNSS ne peut imposer des procédés qui dépendent en réalité des configurations souvent locales et des différences entre les activités. Il n'est pas possible d'imposer comme ça une généralisation alors que cela dépend de la situation concrète.

66

Toutes les aspirations doivent trouver leur place au sein d'un sport scolaire émancipateur...

On me reprochera peut-être d'être marxiste si je dis que c'est là une question des conditions de travail. Il en est de même concernant les Jeunes Officiels. Les imposer pose des tas de problèmes. Questionner la légitimité de ce genre d'impositions devient une chose louable. J'ai saisi les difficultés de former les élèves à la fonction des jeunes reporters. Mais je poursuis le débat en précisant que cela peut jouer sur un rapport positif aux activités langagières et à la langue de manière générale. Je ne rejeterais pas l'idée par avance. Puis, les différentes fonctions exercées par les élèves à l'AS pourraient être exploitées ailleurs, avec les professeur-es principaux-ales par exemple ou dans d'autres cours.

L'avis du SNEP-FSU

à propos des thématiques travaillées au séminaire des 28 et 29 mars 2024.

► Le Sport Scolaire doit-il être nécessairement mixte ?

Pour le SNEP-FSU, le premier enjeu du sport scolaire est de permettre la démocratisation des pratiques sportives et artistiques pour les filles et les garçons. Les organisations en mixité peuvent porter un message fort sur l'importance du devenir de nos sociétés et sur la nécessité de vivre et jouer ensemble. Mais les pratiques en mixité ne favorisent pas nécessairement une augmentation du nombre de filles à l'UNSS. Pour donner envie aux filles de devenir sportives, il sera nécessaire de leur offrir les mêmes chances qu'aux garçons en leur donnant accès plus facilement à des sections sportives scolaires ou en leur réservant des créneaux spécifiques dans les AS au moins au début.

► Quelles places pour les activités sportives émergentes au sein du sport scolaire ?

Le SNEP-FSU est attaché au développement du pôle de l'innovation à l'UNSS comme le précise le PNDSS. L'UNSS doit permettre que de nouvelles pratiques physiques et artistiques soient expérimentées, d'autant plus si elles sont plus facilement accessibles et motivantes pour les élèves qui ne seraient pas encore convaincu-es pour rejoindre leurs AS. La richesse du sport scolaire peut également résider dans des pratiques spécifiques à des territoires. Ces types de pratiques n'ont pas forcément vocation à aboutir à des finalités nationales.

► Doit-il y avoir autant des championnats de France à l'UNSS ?

Pour le SNEP-FSU, il faut donner l'opportunité au plus grand nombre possible d'élèves de participer à un « grand évènement » tel qu'un championnat de France mais le maintien de certains pose question (en particulier ceux qui ne concernent qu'un petit nombre d'élèves) au regard des réalités financières de l'UNSS et des calendriers contraints.

► La place du Haut Niveau dans le sport scolaire

Pour le SNEP-FSU, l'UNSS doit proposer des rencontres diverses et variées pour permettre au plus grand nombre d'élèves de participer à des compétitions adaptées à leur niveau. Du district au championnat de France, des catégories établissement à l'excellence, tous et toutes doivent pouvoir s'exprimer au sein du sport scolaire à leur plus haut niveau de pratique. L'UNSS doit être au carrefour de l'école et du monde fédéral afin de permettre à ceux et celles qui le souhaitent de poursuivre leur parcours sportif au-delà du monde scolaire (EPS et AS).

► Vie associative- vie sportive, quel équilibre au sein du sport scolaire ?

Pour le SNEP-FSU, le sport scolaire est un lieu privilégié pour l'apprentissage de la vie associative. Les élèves ont des sièges attribués dans les instances UNSS à tous les niveaux. Ils peuvent également expérimenter les différents rôles de jeunes officiels à l'UNSS et dans les AS. Cependant la multiplication des rôles de Jeunes officiels provoque une tension entre temps de pratiques physiques des jeunes et formation à ces nombreux rôles dans le cadre du forfait d'AS de 3 heures hebdomadaires pour les professeur-es d'EPS.

L'avis du SNEP-FSU

à propos des thématiques travaillées au séminaire des 28 et 29 mars 2024.

► La place des arts à l'UNSS

Le SNEP-FSU avait soutenu les revendications des membres des CMN danse et cirque qui rejetaient le système de compétitions classantes et qualifiantes pour les activités artistiques, prônant plutôt des rencontres sous forme de festival où échanges et ateliers avaient une place centrale. L'UNSS doit proposer des moments de partage entre les élèves des différentes AS et continuer à développer ce qui fait leur originalité en formant des « jeunes regards » et des jeunes « régisseurs » par exemple.

► Le Sport Scolaire en lycée

Pour le SNEP-FSU, l'accès des lycéen·nes au sport scolaire devrait être au cœur des préoccupations de l'UNSS. La mise en place des championnats de France réservés au LP a été une réelle avancée et a motivé nombre de lycéen·nes. Pour autant, les propositions du règlement fédéral 2024-2028 vont dans le sens inverse en fusionnant les catégories « cadet » et « junior ». Le dynamisme des AS de lycée se construit sur le recrutement des élèves de 2^{nde} et les CF cadets étaient de puissants leviers motivationnels. Par ailleurs, les problématiques budgétaires remettent en cause de nombreux événements promotionnels avec des conséquences sur l'adhésion des lycéen·nes dans les AS. Le parcours sportif volontaire devrait en outre être davantage valorisé dans le parcours scolaire des élèves.

► Le Sport partagé et le sport scolaire

Pour le SNEP-FSU, les élèves en situation de handicap quel qu'il soit (cognitif ou moteur) ont toute leur place à l'UNSS. Les championnats de France devraient pouvoir accueillir simultanément les équipes composées de valides exclusivement et les équipes de sport partagé.

Contact

SNEP-FSU National

Paris

76, rue des Rondeaux – 75020 Paris

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Mail : secretariat@snepfsu.net

Tél. : 01 44 62 82 23



Retrouvez toutes
les informations sur
www.snepfsu.net/contact



Suivez-nous sur
www.facebook.com/snepfsu